TABLES

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

ANNÉE 1879.

I. — FEUILLETON.

II. — LIVRES.

(TABLE ALPHABÉTIQUE.)

A

B

E

F

M

N

O

P

S

V

W

Y

Z

TABLE SYSTÉMATIQUE.

I. — THÉOLOGIE.

(CULTES — LIVRES ASCÉTIQUES — VIES DES SAINTS)

II. — PHILOSOPHIE.

III. – DROIT.

(LÉGISLATION — JURISPRUDENCE — DROIT ADMINISTRATIF — DROIT COUTUMIER, CARTULAIRES, ETC.)

IV. — POLITIQUE. — ÉCONOMIE POLITIQUE ET DOMESTIQUE.

V. — LITTÉRATURE.

a. Romans — Contes — Théâtre — Poésie — Epistolaire

b. Linguistique.

c. Enseignement.

VI. — HISTOIRE.

a. Histoire.

b. Archéologie.

c. Généalogie.

d. Biographie.

e. Bibliographie.

f. Géographie. — Voyages.

VII. — MATHÉMATIQUES.

a. Arithmétique. — Algèbre. — Géométrie.

b. Astronomie. — Météorologie.

c. Art et sciences militaires.

VIII. — ARTS INDUSTRIELS.

a. Technologie. — Mines. — Canaux.

b. Agriculture. — Horticulture.

c. Manufactures. — Commerce.

d. Arts d'agrément.

IX. — PHYSIQUE. — CHIMIE.

X. — SCIENCES NATURELLES.

Zoologie. — Botanique. — Minéralogie — Géologie.

XI. — SCIENCES MÉDICALES.

a. Médecine — Pharmacie — Hygiène.

b. Art vétérinaire.

XII. — BEAUX-ARTS.

XIII. — DIVERS.

III. REVUES PÉRIODIQUES.

IV. COMPOSITIONS MUSICALES.

V. GRAVURES, LITHOGRAPHIE. PHOTOGRAPHIES.

DIVISION DE LA TABLE



5e ANNÉE.] N° 1. [JANVIER 1879.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par ALPHONSE DIEGERICK (1).

Jean Bellet était à la fois un typographe distingué, un poète flamand et un écrivain dramatique. La *Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique*, a consacré à cet imprimeur un article auquel nous empruntons les lignes suivantes : « Jean était maître de poésie de la chambre de rhétorique, *de Rosieren*, à Ypres. Bien qu'il n'ait pas, selon toute probabilité, vu le jour dans cette ville, l'on ne saurait lui refuser la qualité de littérateur flamand : elle lui appartient tout à la fois, par ses œuvres dramatiques et par le long séjour qu'il fit dans l'ancienne capitale de la Flandre occidentale. »

« Il versifia et publia, en 1625, un opuscule traduit du latin en flamand par son père ; il porte pour titre : *De welvoeghinghe ofte beleeftheyt in den ghemeynen handel onder de menschen* (2). Poète dramatique très-fécond, il composa des comédies et des tragédies et l'administration communale d'Ypres le chargea, tous les ans, de la pièce qu'on représentait en plein air, à l'occasion de la fête communale, dite *Thuindag*. Feu le docteur Van Daele d'Ypres nous a transmis dans son *Tydverdryf*, publié en 1805 et 1806, des particularités curieuses sur le poète Bellet, dont il ose comparer la versification à celle de Cats ; c'est lui qui nous a fait connaître,

(1) *Suite*. — Voir le cahier de décembre 1878.

(2) Voir plus bas le n° 64.

par des extraits, plusieurs de ses pièces de théâtre..... Jean Bellet était lié d'amitié avec ses contemporains Olivier de Vrée, Jacques Ymmeloot, Claude de Clerck et Lambert de Vos, également poètes distingués. Van Daele exprime dans son ouvrage, cité plus haut, ses regrets de ce qu'on n'ait pas publié les œuvres de Bellet. »

Cet imprimeur a fait précéder d'éloges en vers, dus à sa plume, plusieurs des ouvrages sortis de ses presses. L'examen des comptes communaux d'Ypres nous apprend que Bellet composa fréquemment des pièces de vers à l'occasion du renouvellement du magistrat, et qu'il était chargé, ainsi que l'avait été son père, de l'organisation et de la direction des processions et fêtes de la Tuindag.

Nous ignorons l'époque de sa mort. Nous n'avons pas découvert de productions sorties de son officine après l'année 1642 et les comptes communaux ne mentionnent plus son nom à partir de cette époque. De ce double silence, nous croyons pouvoir augurer que c'est vers cette époque que Jean Bellet cessa de faire rouler ses presses.

IMPRESSIONS DE JEAN BELLET.

1625.

64. *De wel-voeghinghe ofte beleeftheydt in den ghemeynen handel houder de menschen. Met het lof der stede Belle, ende haerder casselrye. In dicht beschreven door Jan Bellet. — Tot Ypre, uyt syne druckerye / in de Zuyd-strate by de groote Marckt / M.DC.XXV. Met gratie ende privilegie* (sic).

Pet. in-8°. 5 ff. prélim. et 80 pages de texte. Car. goth. Approb. datée du 16 octobre 1625. Cet opuscule, dédié aux grand-bailli, avoué et échevins de la ville et châtellenie de Bailleul, fut traduit du latin en flamand par Fr. Bellet, et mis en vers par son fils Jean Bellet. C'est une sorte de traité de la civilité en vers flamand (1).

(1) Bibl. de M. A. Vandenpeereboom à Ypres.

65. * *Den nieuwen schat der gebeden, ghedeelt in seventhien oeffeninghen, alle beminders der volmaectheyt seer profytigh ende oorboorlyck. — Ypre, by Jan Bellet.* 1625.

In-16 de 407 pages.

1626.

66. *Het derde deel der meditatien des eerw. P. Lvdovici de la Pvente, priesters der societeyt Jesv. Bevattende de mysterien ofte verholentheden van het doopsel Christi / tot het eynde syner predicatie. Uyt het spaenssche des autheurs in de nederduytsche sprake ouer-ghestelt door Franssois Bellet. — T'Ypre. By Ian Bellet, ghesworen boeck-drucker en boeck-verkooper / in de Zuydstrate / by de groote Marckt.* 1626. *Met gratie ende priuilegie.*

In-8°. 744 p. de texte chiffrées, car. goth. 4 ff. lim. renfermant une lettre-épître adressée par l'éditeur à Antoine de Hennin, évêque d'Ypres, et l'autorisation d'imprimer cet ouvrage accordée à J. Bellet (22 mars 1625. — 4 ff. supplém. pour la table, l'approbation (20 juil. 1625) et l'adresse typographique. Le deux premiers tomes de cet ouvrage furent traduits par le P. Mans. Bellet avait l'intention d'en traduire les quatre dernières parties, mais il ne le fit pas. Le P. Jacques Susius fit la traduction des quatrième et cinquième parties (1).

67. a) *La France, et la Flandre reformées : ov traicté, enseignant la vraye methode d'vne nouvelle poesie françoise, et thioise harmonieuse, et delectable. Par Iaqves Ymmeloot, escuier, Sr de Steenbrugghe. — A Ypre, chez Iean Bellet imprimeur et libraire iuré, en la rue de Messine, proche le grand marché.* 1626. *Avec privilege.*

In-4°, oblong, orné au titre des armoiries de l'auteur gravées sur bois. 22 ff. prélim. non chiffrés, 70 pages de texte chiffrées. Signat. A3—12 (13). Car. goth. et rom. Les lim. contiennent une épître dédicatoire de l'auteur aux commis-

(1) Bibl. publ. d'Ypres, n° 2186.

saires du roi d'Espagne nommés pour le renouvellement des magistrats de la Flandre, et de nombreuses pièces de vers flamands, français, latins, italiens en l'honneur d'Ymmeloot, dues à la plume des poètes J. Lernutius, O. de Wrée, N. Breyghel, J. Guldemont van Cortewille, J. Pierssene, Fr. Quarré, Claude de Clercq, J. Bellet et J. Caproen. L'approbation porte la date du 9 avril 1626. — Jacques Ymmeloot, écuyer, S[r] de Steenbrugge, né à Ypres vers 1565, était un poète distingué, écrivant avec la même facilité le français, le flamand et le latin. Dans cet ouvrage, il expose sa réforme de la poésie flamande et de la poésie française, basée sur l'introduction de nouvelles modifications dans les formes grammaticales et prosodiques. Il préconise l'emploi de l'iambe et combat l'introduction de mots étrangers dans la langue nationale, abus très-fréquent à cette époque (1).

b) *Triple meslange poetiqve, latine, francoise, et thyoise. Par Iaqves Ymmeloot, escuier, S[r] de Steen-brugghe. — A Ipre, chez Iean Bellet, imprimeur et libraire iuré. Avec privilege.*

In-4° oblong de 48 pages chiffrées en car. rom. Signat. a3—f3 (f4). Car. rom. et ital. Orné au titre des armoiries de l'auteur gravées sur bois. Cet opuscule renferme des poésies françaises, flamandes et latines de J. Ymmeloot.

c) *Kort ghedingh, tusschen d'Oorloghe ende Vrede, onder de naemen van Bellona ende Astrea : vertooght aen Albert. Eersthertoghe van Oostenryck, etc. Door Iaqves Ymmeloot, schildknape heere van Steen-brugghe. — Tot Ipre, by Ian Bellet, ghesworen boeck-drucker ende boeck-verkooper. Met gratie ende privilegie.*

In-4° oblong, orné au titre des armoiries de l'auteur gravées sur bois. 4 ff. lim. non cotés, 44 p. de texte chiffrées et 3 ff. supplém. Signat. Aa3 – Gg3 (Gg5). Car. rom. Les lim. contiennent quelques petites pièces de vers de J. Guldemont van Cortewille, J. Pierssene et L. Putemans. — Cet opuscule est un poème sur les avantages de la paix, composé à l'épo-

(1) Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

que de la trêve de douze ans signée à Anvers le 9 avril 1609. Il en parut une première édition, format in-4°, en 1614, sans indication de lieu, ni d'imprimeur. — Ce poème est suivi d'une « lettre missive à un gentilhomme gascon, » pièce facétieuse et badine relatant un procès soutenu par l'auteur, en faveur de la poésie, contre le procureur général de Carneval. — Le dernier feuillet renferme le privilége accordé à Ymmeloot de pouvoir faire imprimer et vendre ses œuvres (8 mai 1626) et l'autorisation de les imprimer accordée par l'auteur à J. Bellet (20 mai 1626). L'approbation porte la date du 4 décembre 1613. — Les trois opuscules que nous venons de décrire, sont réunis en un seul volume et semblent, à l'examen des signatures, avoir été imprimés pour ne former qu'un seul ouvrage. Sur J. Ymmeloot, voir Snellaert, *Hist. de la litt. flamande*, 140. — *Biogr. des hommes remarquables de la Fl. occident.* II, 301.

1629.

68. *Tragi-Comedie Isacius Angelus Keyser van Constantinopelen die verthoont sal worden door de Iongheydt van 't collegie der societyt Jesu, binnen Ipre, den... Mey* 1629. — *Ghedruckt tot Ipre, by Jan Bellet, anno MDCXXIX.*

In-4°, 2 ff. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la C^e de Jésus*, III, 769.

69. *Illustrissimis heroibus regiæ Majestatis in annua magistratuum electione commissariis... hocce obsequii symbolum juventus studiosa collegii societatis Jesu Iprensis* 29 *Mair MDC.XXIX. — Ipris, typis Joannis Bellet.*

In-4°, 6 ff. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la C^e de Jésus*, III, 768.

1630.

70. *Corte verclaringhe van het broederschap des H. Roosencrants. — Ypre. Jean Bellet.* 1630.

In-16. L'auteur de cet ouvrage est Dominicus ab Arbore, ou Van den Boom, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. D'autres

éditions ont paru à Anvers en 1617 et à Bruges en 1626. Voir Paquot. IX, 159. — *Belgium Dominicanum.* 229.

1631.

71. *Poincten ende Artikelen ghearresteert by resolvtie van myne heeren hooghbailliv, vooght ende schepenen der stede van Ipre,... daer naer hemlieden sullen hebben te reguleren, de gone ghecommitteert om yut de stede te houden ende doen vertrecken alle vremde bedelende mans ende vrauwe persoonen... — Ghedruckt tot Ipre, by Jan Bellet.*

In-folio plano. Car. goth. Publié le 17 novembre 1631 (1).

1634.

72. *Blindt-Recht. Lideryc opperste jagher ofte forestier van Vlaendren, doet synen oudsten sone Ioseram onthoofden, die door den Raedt van Doornick verwesen was, om dat hy, uytstellende de betalinghe van d'appelen, die hy van een arm vrauken hadde gekocht, beyde hare kinderen de doot veroorsaecht hadde. Sal vertoont worden door de jonckheyt van 't collegie der societeyt Jesu binnen Ipre den... Mey* 1634. — *Ghedruckt 't Iper, by Jan Bellet, woonende inde boter-strate, inde seven planeten.* 1634.

In-4°, 2 ff. Car. goth. Voir De Backer. *Bibl. de la Ce de Jésus.* III. 769.

73. *Manasses Ioodschen coningh, ghevaerigh bly-spel. Verthoont door de jonckheydt van 't collegie der societeyt Jesu, den* 11 *September* 1634. — *T'Ipre, by Ian Bellet, boeck-drucker in de boter-strate*, 1634.

In-4°, 2 ff. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus*, III, 769.

1635.

74. *Redit in auctorem scelus. De boosheydt loont haer meester, verthoont in Maria van Aragon huysvrauwe van Ottho den 3 Keyser van Roomen... door de jonckheydt van 't collegie der*

(1) Archives communales d'Ypres.

societeyt Jesu binnen Ipre, den... Mey MDCXXXV. — T'Ipre, by Jan Bellet, woonende inde boterstrate inde 7 planeten.

In-4°, 2 ff. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la Cᵉ de Jésus*, III, 769.

1636.

75. *Alsoo myn heeren vooght ende schepenen... — T'Ipre, by Ian Bellet, inde seven planeten.*

In-folio. 1 f. Car. goth. Défense faite par le magistrat d'Ypres à toute personne de loger des étrangers, à moins d'autorisation de l'autorité. Publié la première fois le 19 mai 1606, et republié le 21 avril 1636 (1).

76. *Ordonnancie politicqve raeckende de contagieuse sieckte. — Ghedruckt tot Ypre, by Jan Bellet...*

In-folio plano. Car. goth. Publié le 25 septembre 1636 (2).

1639.

77 * *Tobias-lever voor de onkuyssche weeeelt, door Pieter Van Rouvroy, pastor tot Nieukercke. — T'Ypre, by Jan Bellet.* 1639.

In-12 oblong. Réédité à Anvers en 1686.

1640.

78. * *Tobias-galle voor de blinde weerelt, door Pieter Van Rouvroy. Ipre. Ian Bellet*, 1640.

In-12 oblong. En vers flamands, avec des poésies de Claude de Clerck et de J. Bellet.

79. *Antoni Sanderi presbyteri, s. theol. licent. et Ipren. ecclesiæ canonici, avctariolum ad ea quæ scripsere de ritu catholicarum processionum PP. Nicolavs Serarivs, et Jacobvs Gretserus, theologi socᵗⁱˢ Iesv eruditissimi. — Ipris Flandrorum. Typis Joannis Belletti, sub signo Annunciationis. M.DC.XL.*

In-8°, de 174 p. chiffrées. Approb. du 23 février 1640. Dédié aux mânes de l'archiduchesse Isabelle. Voir De Saint-Genois, *Sanderus et ses écrits*, p. 74, n° 29 (3). (*A continuer.*)

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Archives communales d'Ypres.
(3) Bibl. de M. A. Merghelynck à Ypres.

5e ANNÉE.] N° 2. [FÉVRIER 1879.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

PROTESTATION

Un catalogue de Gand m'a signalé récemment comme l'auteur d'un *Dictionnaire érotique* publié en 1861 à Bruxelles sous le pseudonyme *De Landes*. Des démarches faites pour faire rectifier cette grossière erreur m'ont révélé qu'elle avait été puisée dans plusieurs catalogues, qui à leur tour se fondaient sur la préface de différentes éditions du *Dictionnaire érotique d'Alfred Delvau*, qui s'exprime, me dit-on, assez explicitement à ce sujet. Je proteste, sur l'honneur et de toutes mes forces, contre cette attribution, qui est non-seulement du tout au tout contraire à la vérité, mais attentatoire à ma réputation scientifique. C'est à peine si j'ai jamais eu en mains le livre pseudonyme dont il s'agit.

Aug. SCHELER.
Bibliothécaire du Roi des Belges et du Comte de Flandre,
Associé de l'Académie royale de Belgique.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par ALPHONSE DIEGERICK (1).

1642.

80. *Reglement voor de tael-lieden der stede van Ipre.* — (In fine.) *Tot Ipre. By Ian Bellet, ghesworen boeck-drucker ende verkooper inde zuyd-strate in Maria Boodschap.*

---

(1) *Suite.* — Voir le cahier de janvier.

In-4°, de 23 p. chiffrées, et 1 p. pour l'adresse. Car. rom. Publié le 25 février 1642 (1).

IMPRESSIONS DE J. BELLET SANS DATE.

81. *Poincten t'onderhouden by de ghecommitteerde ter wachte terpoorten der stede van Ypre.— Ghedruckt tot Ipre, by Ian Bellet.*

In-folio, s. d. Il y eut trois éditions différentes de cette ordonnance (2).

82. *Instrvctie voor de wyck-meesters der stede van Ypre. — Ghedruckt tot Ipre, by Ian Bellet...*

In-folio plano. Car. goth. (3).

83. *Lvst-hof van doorluchtighe en deughtsame vravwen teghen de laster-boucken onlancx t'haeren laste vyt ghegaen. Daer by gevought is den plicht va de man in siin overheydt, ende van de vrauwe in haer behulpsaemheyt. Gheschreven door Ioos Griettens L. in rechten, advocaet tot Ypre. — Tot Ypre by Ian Bellet, ghesworen boeckdrucker ede boeck-verkooper. Met privilegie.*

In-8°. 24 f. prélim. 323 p. de texte cotées et 9 ff. pour la table. Car. goth. Dédié à Dame Marie Viefville, comtesse de Watou. Les lim. renferment plusieurs pièces de poésies de C. de Clerck, J. Bellet, Nicolas et Joos Griettens, Daniel Luepe, Fr. Lammertynck, Jean De Pape. Le titre est orné d'un frontispice gravé sur cuivre par G. du Thielt. Approb. du 9 octobre 1632. — Nous trouvons dans les comptes communaux que l'auteur reçut de la ville, en 1634, la somme de 300 lb. par. pour la présentation au magistrat d'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage (4).

III.

ZEGHER VAN DEN BERGHE

1624-1633.

Nous ne connaissons qu'un nombre fort restreint d'im-

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Bibl. publ. d'Ypres, n° 1326.

pressions provenant de l'atelier typographique de Zegher Van den Berghe, situé dans la rue de Lille, à l'enseigne de *l'Annonciation de la Vierge*, *in Maria Boodschap*. Les comptes de la ville font mention de plusieurs productions de cet imprimeur, telles que placards, thèses, opuscules ascétiques, que nous ne sommes point parvenu à découvrir. Il dédia au magistrat la première œuvre sortie de ses presses, en 1624, et reçut à cette occasion un don de 48 lb. par. (1).

En 1626, la femme et les enfants de Van den Berghe étant devenus victimes de l'épidémie (*contagieuse ziekte*), la ville remboursa à Omer Creux la somme de 110 lb. 10 s. par. que celui-ci avait avancée pour l'entretien de la famille de notre typographe qui était imprimeur et libraire juré de la ville d'Ypres (2).

A partir de l'année 1633, on perd toute trace de Van den Berghe, et nous avons vu plus haut que, vers 1640, l'atelier de Jean Bellet se trouvait installé dans la maison délaissée par Zegher Van den Berghe.

IMPRESSIONS DE ZEGHER VAN DEN BERGHE.

1624.

84. *Daniel, tragedie sal vertooght worden in de stede van Belle door de studenten der societeyt Jesu, den* 10 *sept*. 1624... — *Gedruckt tot Ipre. by Segher van den Berghe, woonende inde Suydt-strate neffens den gouden-nobel.*

8 pages. *Bulletin du Comité flamand de France*. I, 40.

(*A continuer*.)

---

(1) *Zeghers Van den Berghe in bekentenisse van zyn eersten druck binnen deser stede ghededicecrt aen myne heeren vooghdt ende schepenen. By ordon. ende quit.... xlviij bl. par.*

(2) *Heere Omaere Creux, over verschot by hem ghedaen tot onderhoudt van de huusvrauwe Zeghers Van den Berghe ende haere kinderen wesende inde contagieuse ziecte. By ord. ende quitt... i x lb. x s. p.*

5e ANNÉE.] N° 3. [MARS 1879

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par ALPHONSE DIEGERICK (1).

1625.

85. *Drama. De vervolginghe van Michael Arimandonvs teghen de Christenen van Iaponien, in 't iaer ons Heeren* 1612. *Sal vertoont worden door de studenten van de tweede schole der Grammatica. In het collegie der societeyt Jesu, ten drie uren nae noene den... april* 1625. — *T'Ypre, by Zegher Vanden Berghe, ghesworen boeck-drucker ende boeck-vercooper, neffens den gouden-nobel.*

In-4°. 2 ff. De Backer, *Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus*, III, 768.

86. * *Kortbegrip van de levens en mirakelen van vyf zaligen van d'orden van Sint-Franchois. — Ipre, by Zegher vanden Berghe.* 1625.

In-12 de 102 pages.

87. *Costvmen wetten ende statvten der stede ende porterye van Roesselare. — t'Ypre, by Zegher vanden Berghe, ghesworen boec-drucker ende boeck-vercooper.* 1625. *Met gratie ende preuilegie.*

In-4° de 166 p. de texte, plus 3 ff. pour la table, l'errata et l'octroi d'impression. Car. rom. — Recueil des coutumes de la ville de Roulers homologuées le 1er octobre 1624, et publiées à la bretèque le 3 décembre de la même année. —

(1) *Suite.* — Voir le cahier de février.

L'octroi d'impression en faveur de Z. Vanden Berghe est daté du 16 mai 1625 (1).

1626.

88. *Tragoedia Herodes Ascalonita ongheluckighen polityck beschreven by Flavius Iosephus Antiquitat. Judaic... Sal vertoont worden door de Ioncheyt van de scholen der societ. Iesu binnen Ypre ten 3 uren den 26 mey 1626. — Ghedruckt 't Ypre, by Zegher van den Berghe.*

In-4°, 4 ff. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus*, III, 768.

1627.

89. *Oratio in fvnere reverend. admod. in Christo patris, ac domini, domini Vincentii Dv Bvr, abbatis monasterij S. Ioannis Baptistæ ordinis S. Benedicti Ipris. Habita V. Kalendas Octobris 1627. In eclesia eiusdem monasterij, a R. D. Petro Reynier, S. T. B. formato, praefati cenobij priore. — Ypris, apud Zegerum vanden Berghe, typographum iuratum, sub signo annunciationis B. Virginis.*

In-8° de 56 pages. Car. rom. (2).

90. * *Het lusthofken der ghebeden, by een vergadert door den eerw. heer P. Van Hasselt, visiteerder der stadt Comen. — Ypre, by Zegher van den Berghe, in Maria bootschap.* 1627.

1628.

91. * *Tabelle van de reliquien rustende in de cathedrale kerke van den H. Martinus. — Ypre, by Zegher vanden Berghe gezworen drukker in onse lieve vrouwe bootschap.* 1628.

In-folio. 1 f.

1629.

92 a) *Historie van 't ovde clooster, capelle ende bedevaert van den H. Anthonivs eremyt, eer-tyts op-gherecht neffens de stadt van Belle in Vlaendre; ende nu onlancx verheuen door menighvuldige mirakelen aldaer gheschiedt binnen de jaren* 1626. 27.

(1) De notre collection.
(2) Bibl. publ. d'Ypres. Supplém.

ende 28. Den eersten boeck. Door den eerw. heere, heer Pieter Reynier, bacelier inde godtheyt, prior van Sint Ians binnen Ypren. — T'Ypre, by Zegher van den Berghe, ghesworen boeckdrucker in Maria Boodschap. 1629.

In-8°, de 134 p. plus 4 ff. pour la table. Car. goth. Le titre est orné d'une vignette xylographique représentant Saint Antoine. — Le texte de cet ouvrage est précédé d'une préface et de plusieurs pièces de vers latins et flamands à l'éloge de l'auteur, faites par Pierre De Baens, Gislain van Ryspoort, Philippe vander Zype. Le titre du second vol. est rédigé comme suit :

b) Den tweeden boeck. Van de mirakelen gheschiet door de verdiensten van den H. Anthonivs. Mitsgaders eenighe grouwelycke straffen ouer de ghene / die den heylighen / oft zyn beeldt ghelastert / ende bespot hebben. — T'Ypre, by Zegher van den Berghe.... 1629.

Même format, de 198 p. de texte plus quelques ff. renfermant l'épitaphe de Saint Antoine et la table. Car. goth. (1).

93. *Ordonnantien ende reglement ghemaeckt by myn heeren vooght, schepenen..... der stede van Ypre..... tot beter directie ende voorderinghe vande saecken vande weeserie / midts-gaders oock de rechten ende sallarissen vande clercken / bedienende 't comptoir vande selve weeserie. — t'Ypre. By Zegher vanden Berghe.....* 1629.

In-4° de 14 p. Car. rom. Orné au titre d'une vignette sur bois représentant les armoiries de la ville d'Ypres. Imprimé à 200 ex. d'après les comptes de la ville d'Ypres (2).

1632.

94. *Handtboek der catholycken vol van devote ghebeden, ende godtvruchtighe oeffeninghen, by een vergadert door H. Joos Morelium, pastor der prochie van Gheevelde. — T'Ypre by Zegher van den Berghe....* 1632.

In-24 de 190 pages (3).

(1) Bibl. publ. d'Ypres, n° 3116.

(2) Archives communales d'Ypres.

(3) Idem.

95. *Den leydsman der sondaren, klaerlyc bethoonende de principaelste punten, waerdoor men misdoet teghen Godt..... By een vergadert door H. J. Morelium, pastor der prochie van Gheevelde. — T'Ypre by Zegher van den Berghe.....* 1632.

In-24 de 240 pages (1).

1633.

96. *Costumen der stede ende casselrie van Belle. — Tot Ypre, by Zegher Van den Berghe, ghesworen boeckdrukker in Maria Boodtschap*, 1633.

In-4° de 339 p. avec titre gravé aux armes d'Espagne et de la ville de Bailleul par Du Tielt. — La même année, le même ouvrage fut imprimé à Ypres chez D. Ramaut. — Au XVIII[e] siècle, Fr. Moerman en publia une dernière édition. Voir *Annales du Comité flamand de France*, 1853, p. 310.

97. « *Ordonnance du magistrat d'Ypres concernant le fait des monnaies et la police des marchés.* » — *Ghedruct t'Ypre, by Zegher vanden Berghe*. 1633.

In-folio plano. Car. goth. Le haut de l'exemplaire d'après lequel nous décrivons ce placard, est déchiré (2).

IV.

PHILIPPE DE LOBEL.

1636-1651.

Philippe de Lobel, libraire et imprimeur juré, avait pour enseigne *la Bible d'or, in den gulden Bybel*. Il habitait sur la Grand'Place, la maison occupée plus tard par Jean-Baptiste Moerman. Nous n'avons à enregistrer que quelques livres sortis de ses presses ainsi que des ordonnances et placards. Il mourut, selon toute vraisemblance, vers l'année 1651 ou 1652.

(1) Bibl. publ. d'Ypres, n° 2077.

(2) Archives communales d'Ypres.

IMPRESSIONS DE PHILIPPE DE LOBEL.

1637.

98. *Ioannis Navigheri theologi et canonici Iprensis orationes panegyricæ in festa B. Virginis Mariæ. Quibus praesertim beneficium incarnationis Christi ostenditur. — Ipris, typis Philippi Lobelii typographi jurati sub biblijs aureis.* 1637.

In-8°, 10 ff. prélim., 253 p. de texte et 1 p. pour la table. Car. goth. Au revers du titre, armoiries de Jansénius, évêque d'Ypres, gravées sur cuivre. Les lim. renferment une lettre dédicatoire de l'auteur à C. Jansénius, évêque d'Ypres, une pièce de vers de A. Sanderus, et l'approb. datée du 15 juin 1637 (1).

99. *De waerheyt ende de liefde worden verthoont ende toeghe-eyghent aen.... Cornelius Janssenius sevensten bisschof der stede van Ypre. Door de jonckheyt der societeyt Jesu binnen de selve stadt den* 29 *mey* 1637. — *T'Ypre, by Philips de Lobel, inden gulden bybel.* 1637.

De Backer, *Bibl. des écriv. de la Cie de Jésu.* III, 769.

1640.

100. * *Godt-vruchtighe oeffeninghen ende ghebeden met gheestelycke onder-wysinghen door eenen priester der societeyt Iesu. — Tot Ypre by Philips de Lobel in den gulden bibel.* 1640.

In-12 avec titre gravé sur cuivre.

1641.

101. *Ordonnantien van de wachte binnen de stede van Ipre, vernieuwt.... in hoy-maendt* 1641. — *Ghedruckt tot Ypre, by Philips de Lobel....*

In-folio plano. Surmonté des armoiries d'Ypres. Car. goth. (2).

102. *Liste van het in-commende ende wt-vaerende rechten*

(1) Bibl. publ. d'Ypres, n° 2105.

(2) Archives communales d'Ypres.

der stede van Ypre, op de goederen t'schepe. — Ghedruckt tot Ypre, by Philips de Lobel... 1641.

In-folio plano. Surmonté des armoiries d'Ypres. Car. goth. (1).

1642.

103. *Antonii Sanderi presbyteri iprensis ecclesiæ canonici et scholastici panegyricus sacer in templo beatæ Virginis, misericidiæ, matris collegii iprensis societatis Jesu, anno sæculari jubileo eidem societati dictus. — Ipris Flandrorum, typis Ph. Lobelii.* 1642.

In-4° de 55 pages sans les préliminaires contenant une dédicace à N. S. Jésus-Christ, une préface au lecteur, deux pièces de vers de L. Torrentius, évêque d'Anvers, et une de Sanderus, dédiées à la C^e de Jésus. Voir de Saint-Genois, *Sanderus et ses écrits*, p. 85.

1643.

103. * *Kort ende waerachtigh verhael van sommige wonderlycke zaecken, gheschiet te Presburg in Hongarien, door eene ziele des vageviers. Getrocken uyt d'eedtbevestighde getuygenissen ende wettelycke acten die in de register-camer van het eerweerdig capitel van Presburg bewaert worden. — Tot Ypre, by Philippus de Lobel.* 1643.

104. *Chronographica gratvlatio in optatissimo Jvbilaeo R. P. Baldvini Cabilliavi e societate Jesu a gymnasio collegii ejvsdem societatis Casleti. — MDCXLIII. Ipris, excudebat Philippus Lobelivs.*

In-4°, 6 ff. De Backer. *Bibl. de la C^e de Jésus.* IV, 105.

105. * *Gheestelyck rantsoenghelt, voor de zielen des vagheviers. — Ypre. Ph. de Lobel.* 1643.

Petit in-12. L'auteur de cet opuscule est Ch. Van Houtte.

106. *Den gheestelycken raedt-ghever des menschelycken levens ofte werken. Het I deel. Gemeyne raeden voor alle christene menschen. Gheschreven door Ioannes Guillielmvs Steeghivs priester der societeyt Iesv. — Tot Ypre / by Philips de Lobel / inden gulden bybel.* 1643.

In-12, 12 ff. lim., 404 p. de texte chiffrées, et 10 ff. pour la table et l'approbation datée du 28 décembre 1642. Car. goth. Les lim. renferment une épître dédicatoire à Dame Marie de Wulf, abbesse du nouveau couvent de Saint-Victor, à Bergues-Saint-Winoc. Cet ouvrage est orné d'une vignette sur acier placée au verso du titre. L'auteur, J. G. Steeghius de la Ce de Jésus, naquit à Prague en 1605 et mourut à Bergues-Saint-Winoc en 1648. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus*, I, 765, où le même ouvrage se trouve mentionné avec la date de 1642 (1).

107. *Alsoo myn heeren vooght ende schepenen deser stede....*

In-folio, 1 f. Car. goth. Sans adresse, mais la vignette représentant les armoiries d'Ypres, placée en tête de ce placard est celle qu'emploie Ph. de Lobel. — Défense aux habitants de la ville d'Ypres de loger des étrangers, à moins que ceux-ci ne soient munis d'un permis de séjour. Publié le 18 mai 1643 (2).

1644.

108. *Myn heeren den hoogh-bailliu, vooght....*

In-folio plano. Car. goth. Sans adresse. Vignette-armoirie de Ph. de Lobel. — Règlement pour obvier aux dégâts qu'occasionnent aux remparts les jeux, la circulation et la malveillance des enfants. Publié le 30 mai 1644 (3).

1645.

109. *Reglement voor het sas der stede van Ypre, inde prochie van Boesynghe.*

In-folio, 1 f. Car. goth. Sans adresse. Vignette de Ph. de Lobel. Publié le 27 juillet 1645 (4).

(*A continuer.*)

(1) Bibl. publ. d'Ypres, n° 2185.
(2) Archives communales d'Ypres.
(3) Idem.
(4) Idem.

5e ANNÉE.] N° 4. [AVRIL 1879.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

COMMENT ON DEVIENT BIBLIOPHILE.

L'amour des livres est une passion qui ne lâche pas son homme : tout collectionneur n'est pas nécessairement doublé d'un érudit. Les uns ne s'attachent qu'à la qualité du papier et de la reliure; les autres ne prennent nullement souci de ces qualités extérieures. La rareté de l'opuscule ancien suffit à mettre en éveil leurs convoitises : tel exemplaire criblé de fautes d'impression de la bonne époque suffit à les ravir d'aise. A chacun ses goûts.

Mais, dans la race innombrable des bibliophiles, la manie ne varie guère. Pour peu que la rage de collectionner se soit emparée d'un homme, il devient bientôt sa proie. La spéculation s'est mise de l'affaire. On recherche aujourd'hui les livres comme les tableaux, et une bibliothèque devient l'objet de soins aussi assidus qu'une galerie. Les plus obscurs fascicules, quand ils ont été tirés à un chiffre restreint, atteignent un jour des prix fabuleux. Dans cet ordre de recherches, les écrivains et les érudits ne sont pas les plus ardents. J'en connais qui ne demande au livre que le secours d'un outil quotidien. Peu leur importe qu'il ait une parure élégante, qu'il soit relié en parchemin ou en veau; s'il leur rend les services nécessaires, leur ambition est satisfaite. Vient-il à être usé ou déchiré, ils en achètent un autre et tout est dit.

Il n'en est pas moins vrai que la majorité des bibliophiles se recrute parmi les gens de lettres. On pourrait en citer d'illustres dont cette passion a nourri et consolé la vie. M. Silvestre de Sacy, qui vient de mourir, préférait à tout autre la société des livres, chère compagnie de ses veilles et de ses

insomnies. M. Littré ne sort pas sans une bibliothèque en miniature sous le bras. Pour M. de Sacy, le choix était rare et discret : les *Lettres de Mme de Sévigné*, Pascal, les classiques du dix-septième siècle, il ne sortait guère de là.

Le matin, au saut du lit, à déjeuner, l'après-midi, pendant ses promenades sur les quais, le soir en attendant le sommeil, il lisait, il relisait, dans des éditions portatives, ses auteurs préférés. Combien d'anecdotes caractéristiques ses biographes n'ont-ils pas contées! L'amour des livres a inspiré à M. de Sacy des pages charmantes où respire une émotion contagieuse et dont notre collaborateur, M. Scherer, a déjà cité quelques passages curieux. Voici un trait peu connu et qui montre dans tout son jour son indulgente bonhomie.

Un de ses collègues de l'Institut se récriait un jour devant lui avec une certaine sévérité contre le vice de l'ivrognerie auquel des écrivains, des poètes éminents n'ont pas su toujours se soustraire. Il flétrissait ce travers avec indignation et citait des noms propres. — « Calmez-vous, mon ami, lui répondit doucement M. de Sacy, soyez plus indulgent. Il faut savoir pardonner à la faiblesse humaine. Tenez... moi qui vous parle... »

A ce moment, l'autre fit un haut-le-corps. De quel défaut M. de Sacy allait-il s'accuser? Lui, l'homme rangé par excellence, le travailleur austère, disciple de Bacchus, amant de la dive bouteille!

— « Eh oui! reprit M. de Sacy en baissant la tête; nul ne peut se vanter d'être impeccable. Voyez-vous, mon ami, le matin, à déjeuner, quand j'ai sous les yeux, à côté de mon assiette, les *Provinciales*, ou encore mon édition favorite des *Lettres de Mme de Sévigné*, j'avale une bouchée d'une main, de l'autre je remplis mon verre, et... oui, mon Dieu, oui, si je ne m'observais pas.., je serais bien capable de vider... ma demi-bouteille. Soyons indulgents. »

Je reviens aux bibliophiles dont ce détour m'a un peu éloigné. Chez ceux qui aiment vraiment le livre, cette passion s'étend jusqu'au papier, jusqu'à la matière même destinée à

recevoir la lettre imprimée. Le respect du papier! Tel érudit, plutôt que de maculer des pages blanches, plutôt que de souiller cette blancheur d'hermine, écrit ses articles ou ses notes sur le dos d'imprimés, sur des lettres de mariage ou de décès. Est-ce économie sordide? Nullement. Tout au plus, habitude d'ordre, instinct d'utilité pratique. Tel autre ne supportera pas qu'un écolier inconsidéré coupe du doigt les feuillets d'un livre vulgaire, ou dissèque, d'un couteau maladroit, une rame de papier à écrire. Tout outrage infligé à cette substance précieuse l'indigne : la dépense est mince; ce qu'il ne pardonne pas c'est une insulte gratuite. J'ai été le témoin d'une correction exemplaire infligée à un gamin dont le crime avait consisté à découper des cocottes dans du papier vierge. Il eût mis au pillage l'armoire aux confitures que son père, bibliophile de profession, n'eût fait qu'en rire.

Et pourtant combien de gens, amoureux des livres, ne se doutent pas des soins qu'exige l'entretien intelligent d'une bibliothèque! Nous arrivons ici au sujet de cette causerie. Le hasard, aidé de quelques recherches, m'a fourni des indications précises, tirées de la lecture de quelques manuels spéciaux (1) autant que d'observations personnelles; les bibliophiles y retrouveront plus d'une des vérités qu'ils ont mises à profit.

Tout d'abord il n'est nullement indifférent de choisir l'emplacement de sa bibliothèque. La meilleure exposition est celle du soleil levant : Vitruve était déjà de cet avis, et cette autorité classique a bien son prix. L'aspect du midi favorise l'éclosion des insectes, fléau redoutable; l'aspect du couchant engendre l'humidité, autre ennemie. De même un premier étage vaut mieux qu'un rez-de-chaussée; une couche d'huile qui empêche les murs de suinter n'est pas une précaution à dédaigner. Aérer l'appartement ne nuit pas; il faut se garder

(1) Lire à ce sujet un curieux volume intitulé : *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, par Edouard Rouveyre. Chez Rouveyre, rue des Saints-Pères.

toutefois d'ouvrir, le soir, les battants de la bibliothèque, sous peine d'en faciliter l'accès aux papillons de nuit qui ne se gêneraient pas pour venir y déposer leurs œufs.

Un autre fléau, c'est la poussière, cette poussière impalpable, perfide, qui voltige dans les rayons du soleil et qui se glisse dans les appartements les mieux tenus. O livre! combien de soins exige ton entretien! Quel nourrisson bien-aimé mérite une sollicitude plus attentive! Dépositaire de l'esprit humain, tu ne dois inspirer que des sentiments d'égards et de tendresse! Il mériterait d'être abandonné du ciel et des hommes, le bibliophile brutal qui souille tes pages d'estampilles à l'encre grasse ou d'un abominable timbre sec, ou encore d'un cachet à la cire, le pire des outrages! N'a-t-il pas l'*ex-libris*, qui se colle au verso du premier plat de la reliure? Quelle excuse pourrait-il invoquer!

Oui, sans doute, on n'est bibliophile qu'à la condition de se plier à ces exigences. Et elles sont aussi multiples que nécessaires. C'est pitié que de poser un livre sur ses genoux sans le tenir, au risque d'une chute toujours préjudiciable. Que dirait-on d'une nourrice qui mettrait son enfant la tête en bas? C'est pitié que de poser le livre sur la table, avec l'un des coudes appuyé sur les feuillets d'un côté et l'autre de l'autre côté : si bien que l'on fatigue les reliures si toutefois on n'en brise pas les ligatures. — « Tout livre, dit très-bien à ce sujet M. Darche, dès qu'il est admis à notre intimité, a un droit acquis à notre estime, à notre affection et à notre respect; or ce n'est point estimer, ni affectionner, ni respecter un livre que de le tenir mal. » Sages paroles qui témoignent d'une connaissance intime et attendrie de la matière. Un érudit ancien, Richard de Bury, dans son *Philobiblion*, va jusqu'à dire qu'un étudiant doit conserver un livre avec plus de soin qu'un soulier, et il n'a pas tort. — « Que le clerc, s'écrie-t-il plus loin, couvert de cendres, tout puant de son pot au feu, ait soin de ne pas toucher, sans s'être lavé, aux feuillets des livres; mais celui qui vit sans tache ait la garde des livres précieux. » On ne saurait mieux dire.

Dans des temps plus rapprochés des nôtres, Jules Janin ne s'exprimait pas avec moins d'éloquence : — « Appeler un livre, disait-il, une loque infecte, un haillon qui n'a plus de nom dans aucune langue! Ah fi ! je ne voudrais pas lire, dans ces pages souillées, même les plus belles pages de l'esprit humain. Non! pas même Priam aux pieds d'Achille et pleurant sur les mains qui ont tué son fils, Euripide amenant Iphigénie à l'autel, Anacréon sous sa vigne, ou le cyclope de Théocrite contemplant les flots de ton rivage, ô Sicile ! »

Mais passons. La cause, pour tout homme de goût, doit être entendue, et le sujet est si vaste que, sans même vouloir l'épuiser en un seul article, il serait imprudent de flâner en route, de faire l'école buissonnière. Imagine-t-on que l'on puisse *prêter* un livre! Faire voyager cette partie de soi-même; se priver d'un compagnon, d'un ami; l'exposer à quitter une atmosphère de soins et de tendresse pour le confier à des mains sans scrupule, à des attouchements étrangers! Quelle imprudence ou quelle folie! Comme Nodier était avisé quand il écrivait ce distique, qui devrait être imprimé en lettres d'or au fronton de toute bibliothèque :

Tel est le triste sort de tout livre prêté :
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Condorcet, de son côté, exprimait la même vérité en d'autres termes :

Chères délices de mon âme.
Gardez-vous bien de me quitter
Quoiqu'on vienne vous emprunter
Chacun de vous m'est une femme
Qui peut se laisser voir sans blâme
Et ne se doit jamais prêter.

Cicéron disait enfin qu'une bibliothèque « est un paradis, un lieu de délices, d'effusion, de contemplation, le tabernacle des pensées de l'homme instruit et studieux. » Un tabernacle ne se prête pas. On vous traitera d'avare, d'égoïste; on vous accusera de cacher la lumière sous le boisseau : laissez dire! Les chimistes ont trouvé des remèdes contre les insectes et contre les rats; l'hygiène bien entendue défend contre les

autres accidents : que faire contre les emprunteurs, sinon leur condamner sa porte? Il n'est pas de race plus nuisible et plus insinuante : le plus inoffensif est périlleux. Quand un livre est classé, il ne doit plus bouger. Le rayon d'une vraie bibliothèque est un sanctuaire.

Ai-je tout dit? Loin de là. Le format, la reliure, les préservatifs contre les insectes, la collation des livres, les signes distinctifs des anciennes éditions, leur rareté, les procédés de restauration, etc., etc. Voilà bien des chapitres encore qu'il peut être intéressant d'aborder. Ce sera pour une autre fois. De tels sujets ne sauraient être traités à la légère : un avocat des livres leur doit de n'en parler qu'avec recueillement.

(*Le Temps.*)

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par Alphonse Diegerick (1).

*110. *Ordonnantie politique raeckende de contagievse sieckte.*

In-folio plano. Car. goth. Souscription : *Ghedruckt tot Ipre / by Philips de Lobel...* Publié le 26 sept. 1645 (2).

111. *Ordonnantie.*

In-folio, 1 f. Car. goth. — Ordre donné aux propriétaires et locataires de maisons de congédier immédiatement tout étranger non muni d'un permis de séjour. Cette mesure est prise en vue d'éviter la contagion de la peste. Souscription : *Tot Ipre, by Philips de Lobel...* Publié le 1er octobre 1645 (3).

112. *Men laet een yeghelyck weten....*

In-folio plano. Car. goth. — Avis fixant le taux des impôts pour la période commençant le 1er novembre 1645. Souscription : *Ghedruckt tot Ipre / by Philips de Lobel...* (4).

---

(1) *Suite.* — Voir le cahier de février.
(2) Archives communale d'Ypres.
(3) Idem.
(4) Idem.

113. *Alsoo ter kennisse van myn heeren den hooghbailliu....*

In-folio, 1 f. Car. goth. Souscription : *Tot Ypre, by Philips de Lobel, inden gulden bybel.* — Défense aux bourgeois chargés de la garde des portes de la ville d'enlever ou d'accepter des marchandises provenant des chariots chargés entrant en ville ou en sortant. Publié le 4 novembre 1645 (1).

114. *Ordonnantien vande wachte binnen de stede van Ypre, vernieuwt ende vermeerdeert by myne heeren den hoogh-bailliv, vooght ende schepenen vande selve stede.— Ghedruckt tot Ypre, by Philips de Lobel.* 1645.

In-4° de 23 p. chiffrées. Car. rom. (2).

115. *De H. Nederlandsche Susanna ofte het leven van de H. Princesse Genoveva huysvrauwe van den doorluchtighsten Palatyn Sifridus.... Ghemaeckt in de fransche spraeke door den E. P. Renatus de Ceriziers ende in de nederduytsche vertaelt door den E. P. Carolus van Houcke, beyde priesters der societeyt Jesu. — Ghedruckt tot Ypre, by Philips de Lobel, in den gulden bybel.* 1645.

In-8°, de 255 p. Charles Van Houcke naquit à Ypres en 1593 et y mourut en 1650. Il parut à Anvers plusieurs autres éditions de cet ouvrage. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus.* I, 406.

1646.

116. *Indicvlvs variorvm tractatvvm qvos hactenus tam in sacris et ecclesiasticis quam sæcularibus disciplinis vsui publico dedit Antonivs Sandervs s. theol. licentiatvs, canonicvs Iprensis ecclesiæ, et scolasticvs. — Ipris apud Philippvm Lobbelivm, sub biblijs aureis. Anno M. DC. XLVI.*

In-4° de 8 p. Voir de Saint-Genois, *Sanderus et ses écrits,* p. 86 (3).

117. *Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Ipre...*

In-folio plano. Car. goth. — Règlement concernant les

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Bibl. de l'Université de Gand.

impôts à prélever sur les grains. Publié le 5 mai 1646. Adresse : *Tot Ipre, by Philips de Lobel...* 1646 (1).

118. *Ordonnantie politicqve raeckende de contagievse sieckte.*

In-folio plano. Car. goth. Souscription : *Ghedruckt tot Ipre/ by Philips de Lobel...* 1646. Publié le 6 septembre 1646 (2).

1647.

119. *Ordonnantie raekende het afdryuen ofte bedryven vande vette weiden ende ghersserien binnen den schependomme der stede van Ipre.*

In-folio, 1 f. Car. goth. Souscription : *Tot Ypre, by Philips de Lobel.* Publié le 18 février 1647 (3).

120. *Vita Christi ordine chronologico epigrammatis intertexta. Auctore Hilario Ozanne Dolano. — Ipris, typis Philippi Lobelii typographi iurati sub biblijs aureis.* 1647.

In-8° de 79 p. avec les armoiries de Michel de Luna, auquel l'ouvrage est dédié. Les pages 10-12 renferment quelques vers latins par G. Typotius et F. de Carpentier, chanoines à Ypres, C. Declans et Petiguier. En vers. Voir Paquot, *Mém.*, XVI, 122 (4).

121. *Piorum delicæ sacræ, hoc est præcipuorum virtutum affectus... in usum præcipue sacerdotum et sacram eucharistiam frequentantium. — Ipris, typis Philippi Lobelli,* 1648.

In-24 (5).

1650.

122. *Lyste vande rechten ofte assysen op d'in-commende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Ipre.*

In-folio plano. Car. rom. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre by Philips de Lobel inden gulden Bybel.* Publié à la bretèque de la ville le 4 juin 1650 (6). (*A continuer.*)

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Bibl. de l'Université de Gand.
(5) Bibl. publ. d'Ypres, n° 2119.
(6) Archives communales d'Ypres.

5e ANNÉE.] N° 5. [MAI 1879.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par ALPHONSE DIEGERICK (1).

IMPRESSION DE P. DE LOBEL SANS DATE.

123. *Ordonnantien vande myne van de vischemarct.*

In-folio, 1 f. Car. rom. Adresse : *Tot Ypre / Philips de Lobel / in den gulden bybel* (2).

124. *Ordonnantien.*

In-folio plano. Car. goth. Règlement concernant la vente du poisson. Adresse : *Tot Ypre, by Philips de Lobel...* (3).

125. *Niemant en magh in dese stade commen....*

In-4°, 1 f. Car. rom. Défense aux habitants de Comines, Vlamertinghe et Steenvoorde d'entrer à Ypres, à moins de justifier qu'ils ne sont pas infectés de la peste. Sans souscription. Vignette-armoirie de Ph. de Lobel (4).

DOMINIQUE RAMAUT, 1633-1672.

Ve DOMINIQUE RAMAUT, 1673-1676.

L'exemplaire des coutumes de la ville de Bailleul, sorti en 1633 des presses de Dominique Ramaut (voir n° 126), nous permet de faire remonter à cette époque l'établissement de son atelier typographique. Cependant son nom ne se trouve mentionné dans les comptes de la ville d'Ypres qu'à

(1) *Suite.* — Voir le cahier d'avril.
(2) Archives communales d'Ypres.
(3) Idem.
(4) Idem.

partir de l'année 1642, et de 1633 à 1650, nous n'avons à signaler aucune production de cet imprimeur.

Dominique Ramaut naquit à Ypres le 2 septembre 1602. Il était fils de Jean et de Georgias Becaert. Il mourut vers la fin de l'année 1672 ou le commencement de 1673. Son officine, située dans la rue de Lille, avait pour enseigne : *la plume blanche, de witte pluyme.*

Après la mort de D. Ramaut, sa veuve continua à diriger l'imprimerie jusqu'en 1676.

IMPRESSIONS DE DOMINIQUE RAMAUT.

1633.

126. *Costvmen der stede ende casselrie van Belle. — Tot Ypre, by Domyn Ramault, ghesworen boeckdrucker* 1633.

In-4°, de 331 p. plus 8 pages supplémentaires non chiffrées. Orné d'un titre gravé par G. du Tielt. — La même année, Z. Vanden Berghe imprima également ces coutumes homologuées le 9 janvier 1632 et publiées le 30 juillet de la même année. Voir plus haut le n° 96 (1).

1650.

127. *Lyste vande rechten ofte assijsen op d'in-commende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Ipre. — Ghedruckt tot Ipre by Domyn Ramavlt, inde zuydt-straete.*

In-folio plano. Car. goth. et rom. Publié à la bretèque de la ville le 4 juin 1650 (2).

1654.

128. *Goddelücke oeffeninghen zeer oorbaer, jae noodich aen alle persoonen / die tot de volmaecktheyt / ende heyligheyt trachten. Door den eerweerdighen, ende verlichtighen Nicolaus Esschius. Overgheset wt het spaensch in onse Nederlandsche taele door P. A. B. R. Den tweeden druck van veele fauten verbetert. — Tot Ypre. Ghedruckt by Domyn Ramault, inde zuydt-staete.* 1654.

(1) Bibl. publ. d'Ypres, n° 1610.
(2) Archives communales d'Ypres.

In-12 de 18 ff. lim., 210 p. de texte et 3 ff. supplém. Car. goth. (1).

1660.

129. *Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Ipre...*

In-folio plano. — Ordonnance fixant la taxe des lettres entre Ypres et les différentes villes des Pays-Bas. Adresse : *Tot Ipre, ghedruckt by Domyn Ramavlt, woonende inde zuydtstraete inde witte pluyme.* Décrété le 19 août 1660. Car. goth. et rom. (2).

130. *Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Ipre...*

In-folio plano. — Ordonnance fixant le salaire des voituriers transportant des marchandises d'Ypres à Warnêton. Adresse : *Tot Ipre : ghedruckt by Domyn Ramavlt, ghesworen boeck-drucker / ende boeck-verkooper / woonende in de zuydtstraete. Ano* 1660. Décrété le 21 août 1660. Il y eut deux éditions différentes de cette ordonnance. Car. goth. et rom. (3).

1664.

131. *Myne heeren den hoogh-bailliu, vooght, schepenen ende raedt deser stede van Ypre...*

In-folio 1 f. — Les marchands venant des Pays-Bas unis ne peuvent pénétrer dans les villes de Flandre, à moins de faire une quarantaine ou d'être munis d'une attestation certifiant que les lieux d'où ils viennent ne sont pas infectés par la peste. Adresse : *Tot Ypre. By Domyn Ramault.* . Publié le 6 septembre 1664. Car. rom. (4).

1666.

132. *Magnifique huldinghe van den nieuwen Hertoghe van Brabant Carolvs II. Coninck van Spaignien... grave van Vlaenderen / etc. Ende den eet van ghetrouwigheyt hem gheswooren*

(1) Coll. de M. de Florissonne à Brielen lez-Ypres.
(2) Archives communales d'Ypres.
(3) Idem.
(4) Idem.

by de princen ende overste van desen lande / geschiet den 24 *feb.* 1666. — *Tot Ipre / by Domyn Ramault.* 1666.

In-folio. 1 f. Chanson en vers flamands. Car. goth. (1).

1667.

133. *Voor-stellinghe vyt-gheyheven door den lof-weerden deught-saemen Sr Ian Waeleweyn, prince vande reden-rijcke gilde van Maria van Alsemberghe (gheseydt) Licht-gheladen, speel-wys te beantwoorden de naer-volghende vraeghen...* — *Tot Ipre, ghedruckt by Domyn Ramault...* 1667.

In-folio plano. Dialogue en vers (2).

1668.

134. *Ordonnantie ende reglement voor de brauwers op het faict vande warrandatie van de bieren.* — *Tot Ypre, by Domyn Ramault... Ano* 1668.

In-folio plano. Décrété le 19 décembre 1667. Car. rom. (3).

135. *De gheestelijcke seven-sterre, ghecalculeert op den meridiaen van ons bedruckt Nederlant : Met goede prognosticatie / dat de quaede planeten van oorlooghe ende pest van onsen horisont sullen verhuysen... Ghejont voor een gheluckigh eynde van dit jaer* 1668. *En een salig beginsel van het nieuw iaar* 1669. *Door P. Oliverivs a Sancto Anastasio, priester van de ordre der Carmeliten.* — *Tot Ipre : ghedruckt by Domyn Ramault.*

Pet. in-8° de 93 p. de texte. 9 ff. lim. et 1 p. supplém. Approb. datée du 13 octobre 1668. — Sur Olivier de Saint-Anastase (*vulgo* de Crock), carme, né à Ypres, voir Paquot. *Mém.* XVIII, 65 (4).

1669.

136. * *Acte van ontfanghenisse in het broederschap van de alderheyligste dryvuldigheid der verlossinge van de christene slaeven, ghevanghen onder de Turken ende Barbaren.* — *Ypre.*

(5) Bibl. de l'Université de Gand.
(4) Archives communales d'Ypres.
(3) Idem.
(2) Bibl. Royale de Bruxelles.

Domyn Ramault, gesworen drukker in de Zuyd-straete. 1669. In-folio.

1671.

137. *Ordonnantien vande wachte binnen de stede van Ypre. Ghedruckt tot Ypre / by Dominicvs Ramault. Ano* 1671.

In-4° de 23 p. chiffrées. Car. rom. (1).

IMPRESSIONS DE D. RAMAUT SANS DATE.

138. *Antonii Sanderi elenchus auctorum e pluribus aliquorum qui ad episcopalem et pastoralem in parochiis illa minorem functionem partim utiles partim necessaria sunt. — Ipris, apud Dominicum Ramautium.*

Voir de Saint-Genois, *Sanderus et ses écrits*, p. 102, n° 51.

139. *Liste sur la quelle on est accoustumé de recepvoir le droict de peaige de Bappalmes tant en Laesse de S. Omer, que Ipres, Gravelingues, Dunckercke, et aultres lieux de Flandres. — A Ipre : imprimé chez Dominicqve Ramavlt, demeurant à la ruë de Messines.*

In-folio plano. Car. rom. (2).

140. *Tafel van dese ieghenwoordighe caerte der stede van Ypre. — Ghedruckt tot Ipre, by Domyn Ramault...*

In-folio plano. Indication des noms de rues, places, monuments figurant sur le plan d'Ypres, gravé sur bois en 1564 par Destrée. — Voir plus haut la biographie de Josse Destrée (3).

141. * *Chronicon quadruplex rever. dom. Martino Pratsio decimo Iprensi præsuli... Ipris. Dom. Ramault.*

In-4° de 8 ff.

IMPRESSIONS DE LA Ve DOMINIQUE RAMAUT.

1673.

142. * *Reghelen ende oeffeninghen van het broederschap der alderheyligste Maghet ende Moeder Maria van Hulpe, gheseyt*

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.

Alsemberghe, ingestelt in de parochiale kercke van den heylighen Nicolays tot Ypre, den 11ⁿ wedemaent 1673. — *Tot Ipre, by de weduwe van Domyn Ramault inde zuydstraete.* 1673.

In-12 de 12 pages.

143. *Men laet een jeghelyck weten...*

In-folio. 1 f. — Annonce de la mise à ferme des impôts du quartier d'Ypres pour la période d'une année commençant au 1er mai 1673. — Adresse : *Tot Ipre : ghedruckt by de weduwe van Domyn Ramualt...* 1673. Décrété le 5 avril 1673. Car. goth. (1).

144. *Ordonnantie ende reglement voor de brauwers, op het fatct van de warrandatie van de bieren.* — (In fine.) *Tot Ypre : ghedruckt by de weduwe van Domyn Ramault...* 1673.

In-4° de 4 ff. Car. rom. Réimpression de l'ordonnance du 19 décembre 1667 sur la même matière. Voir n° 134 (2).

1674.

145. *Myne heeren vooght ende schepenen der stede van Ipre...*

In-folio plano. — Ordonnance fixant la taxe des lettres entre Ypres et les différentes villes des Pays-Bas. Décrété le 5 janvier 1674. Souscription : *Tot Ipre : by de weduwe van Domyn Ramault...* Car. goth. et rom. (3).

VI.

ANTOINE DE BACKER.

1650-1695.

On peut ranger l'imprimerie d'Antoine de Backer parmi les plus importantes de notre ville, au XVIIe siècle, par la durée de son existence et le nombre de ses productions. Elle occupait dans la rue de Lille la maison formant le coin nord de la rue du Violon et portait pour enseigne *le Violon d'or,*

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.

de goude Vele. Cependant une ordonnance sortie en 1652 de cette officine porte que l'imprimerie avait alors pour enseigne *l'Ange doré.* (Voir le nº 148.)

Antoine de Backer épousa Jeanne-Constance Victor, dont il eut deux enfants, Martin et Jeanne-Catherine. Nous avons tout lieu de supposer que ce typographe mourut vers 1695 ou 1696. Sa veuve se remaria avec Pierre Bouckilioen, également imprimeur, et mourut le 4 juillet 1723.

IMPRESSIONS D'ANTOINE DE BACKER.

1650.

146. *Lyste vande rechten ofte assijben op d'in-commende ende uyt-vaerende goederen te schepe binnen de stede van Ipre.*

In-folio plano. Car. goth. et rom. Publié le 4 juin 1650. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer, woonende inde zuydt-straete, in de goude vele* (1).

1652.

147. *Ordonnantie politicqve... om te beter te doen onderhouden de placcaten van zijne majesteyt in t'faict vande munte, en te beletten alle desordren die daer jeghens souden moghen geschieden ten grooten intereste van het aerm ghemeente...*

In-folio plano. Car. goth. Publié le 26 mars 1652. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer, inde zuyd-straete.* 1652 (2).

148. *Myne heeren den hoogh-baillu / vooght...*

In-folio. 1 f. Car. goth. Publié le 27 juillet 1652. Adresse : *Ghedruckt tot Ipre / by Antheunes de Backer / inde zuyd-straete / inden vergulden enghel.* — Mesures à prendre pour éviter la contagion de la peste dans la ville d'Ypres (3).

149. *Myne heeren hooch-hailliu / vooght / schepenen...*

In-folio. 1 f. Car. goth. — Fixation du prix des denrées dans la ville d'Ypres. Imprimé en 1652 (4).

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.

1654.

150. *Illustrissimo ac reverendissimo Domino D. Francisco Joanni de Robles e comitibus d'Anapes, baroni d'Escou S. Main, etc., nuper ecclesiæ collegiatæ S. Petri Lovanii præposito universitatisque illius cancellario et privilegiorum conservatori... Nunc omnium ordinum gratulatione... in Iprensium episcopum adlecto et consecrato hoc publicæ lætitæ syncharma accinebat gymnasium Iprense societatis Jesu... Decembris* 1654. — *Ipris, typis Antonii de Backer, in platea Meessensi.*

In-4° de 28 pages. En vers. Voir De Backer, *Bibl. des écriv. de la Ce de Jésus.* III, p. 769 et 770.

151. *Ordonnantien politicqve nopende het baut-maecken ende het ruymen vande seereten.*

In-folio plano. Car. goth. Publié le 14 mars 1654 (1).

1655.

152. *Daeghelixcsche vaerbargen te pachten.*

In-folio. 1 f. Car. goth. — Location du service de la barque allant d'Ypres à Nieuport et de Nieuport à Dixmude. Même avis pour l'année 1656 (2).

153. *Bestedijnghe van leeverijnghe van houtte ende timmerhandt werck.*

In-folio. 1 f. Car. goth. — Construction d'un pont sur le canal de Style à Nieuport, et d'une nouvelle porte de la ville (3).

1658.

154. *Liste ende instructie vande assijsen op de naervolghende specien... opghestelt.*

In-folio plano. Car. goth. Daté du 18 mai 1658. Même ordonnance pour l'année 1666 (4).

(*A continuer.*)

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par ALPHONSE DIEGERICK (1).

155. *Myne heeren den hoogh-baillu vooght...*

In-folio. 1 f. Car. goth. Publié le 15 septembre 1658. — Ordonnance fixant le prix de certaines denrées, durant le siége d'Ypres par les Français (2).

156. *Prix des monnoies... Taux des denrées à vendre dans ceste ville d'Ypre...*

In-folio plano, imprimé sur deux colonnes. Car. goth. et rom. En français et en flamand. Décrété le 4 octobre 1658 (3).

1659.

157. *Nobilissimis amplissimisqve magno prætori, advoato, senatvi vrbis ac reip : iprensis, Iacobvs Albertvs Canisivs felicitatem et pacem... Theses de pœnitentia. — Ipris, typis Antonij de Backer, in platea Meessenensi. Anno M.DC.LIX.*

In-folio plano. Car. rom. Impression sur parchemin (4).

1661.

158. *Ordonnantie.... raeckende de bedelaers, ledighganghers ende vagabonden. Ghemaeckt ende ghestatueert den* 6 *Julii* 1661.

In-folio plano. Car. goth. (5).

---

(1) *Suite.* — Voir le cahier de mai.
(2) Archives communales d'Ypres.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.

1665.

159. *Perillustris et reverendissimus Dominus D. Martinus Prats, decimus Iprensium episcopus, toparcha territorii S. Alberti, etc. in laeto suo introitu, in suam S. Martini ecclesiam et urbem, ipsa dominica laetare 1665, Extemporaliter salutatus dramate supermensali a studiosa juventute societatis Jesu Ipris...*

Typis Antonii De Backer jurati typographi in platea Messenensi. M.DC.LXV.

In-4°, 6 pages. Voir De Backer, Bibl. de la Cie de Jésus, III, 770.

160. *Alsoo den grooten ghemeennen raedt...*

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 10 septembre 1665. — Règlement sur l'impôt du 50me denier à prélever dans les achats d'immeubles ou de rentes (1).

161. *Bestedinghe vand diversche notable aerdewercken.*

In-folio plano. Car. goth. et rom. En français et en flamand.

Travaux à exécuter en 1665 au canal de l'Yperlée entre le sas de Boesinghe et la Cnocke (2).

1666.

162. *Ordonnantie ende reglement nopende de betalijnghe van het loot ende sasghelt der stede van Ipre.*

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 8 mars 1644. et réédité en 1666 (3).

163. *Ordonnantie politicqve raeckende de contagiecse siechte.*

In-folio plano. Car. goth. Publié le 15 mai 1666. La même année, il parut une seconde édition de cette ordonnance amplifiée (4).

164. *Myn heeren den hoogh-baillin, vooght....*

In-folio. 1 f. Car. goth. Décrété le 15 juillet 1666. — Défense à toute personne étrangère d'entrer dans la ville d'Ypres, à moins qu'elle ne soit munie d'une attestation

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.

certifiant qu'elle arrive d'une localité non infectée par la peste (1).

165. *Op t'vertoogh ghedaen aenden coninck...*

In-folio plano. Car. rom. Donné à Bruxelles le 28 août 1666. — Édit du roi au sujet des fraudes que commettent les conducteurs de bestiaux, afin d'éviter de payer les droits de sortie (2).

1667.

166. *Ampliatie van reglemente voor de taelieden ende clercquen vande grieffien der stede van Ipre.*

In-folio plano. Car. rom. Publié le 16 mars 1667 (3).

167. *Myne heeren den hoogh-bailliu vooght schepenen...*

In-folio. 1 f. Car. goth. Décrété le 3 août 1667. — Défense aux habitants de la ville d'Ypres de se rendre à Saint-Omer, ville actuellement infectée par la contagion (4).

168. *Myne heeren den hoogh-bailliu / vooght / schepenen...*

In-folio. 1 f. Car. goth. Publié le 15 octobre 1667. — Défense à toute personne venant de Lille, ville actuellement infectée de la peste, de se rendre à Ypres, ou d'y transporter des marchandises, à moins d'une attestation spéciale (5).

1668.

169. *Myne heeren den hoogh-bailliu vooght schepenen...*

In-folio. 1 f. Car. goth. Décrété le 22 mars 1668. — Défense aux habitants d'Ypres de se rendre à Lille ou de loger chez eux des personnes venant de cette dernière ville, à moins d'une attestation spéciale (6).

170. *Myne heeren den hoogh-bailliu vooght schepenen...*

In-folio, 1 f. Car. goth. Décrété le 9 avril 1668. — Il est défendu aux habitants de la ville d'Ypres de converser avec des personnes venant de Lille (7).

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.
(6) Idem.
(7) Idem.

171. *Myn heeren den hoogh-bailliu vosght schepenen...*

In-folio. 1 f. Car. rom. Décrété le 11 juillet 1668. Il est interdit à toute personne, quelle que soit la ville d'où elle vienne, de pénétrer dans la ville d'Ypres, à moins d'être munie d'une autorisation spéciale (1).

172. *Vooght schepenen en raedt der stede van Ipre...*

In-folio. 1 f. Car. rom. Décrété le 12 août 1668. — Pour faire cesser de faux bruits, les magistrats annoncent que la peste a entièrement disparu de la ville. Durant toute la durée de l'épidémie (3 avril à août 1668), 22 personnes ont succombé au fléau (2).

173. *Alsoo door de bermherticheyt Godts...*

In-folio. 1 f. Car. rom. Décrété le 6 novembre 1668. — Défense aux habitants d'Ypres de se rendre à Armentières, actuellement infectée de la peste, et de donner à loger à des personnes venant de cette dernière ville à moins d'une autorisation spéciale (3).

1669.

174. *Vooght schepenen ende raedt der stede van Ipre...*

In-folio. 1 f. Car. rom. Décrété le 11 mars 1669. — Les magistrats font savoir qu'il n'y a plus en ville d'habitants, ni de maisons infectés de la peste (4).

1670.

175. *Men gheeft een yeghelijck te kennen...*

In-folio plano. Car. rom. — Annonce de la mise en location des fourrages pour la cavalerie logée en Flandre (5).

1671.

176. *Regelen van 't broederschap van O. L. Vrauwe binnen de prochie-kerke van Strasele. — Ypre. A. De Backer.* 1671.

Voir le *Bvlletin du comité flamand de France*, II, 317.

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.

177. *Regement voor de taels-heden, messagiers, ammans ende clercken, der zaele ende casselrie van Ipre. — Tot Ipre, by Antheunes de Backer, woonende inde zuydstraete, in de goude vele. Ano* 1671.

In-4° de 31 p. chiffrées. Car. rom. Décrété le 10 avril 1671 (1).

1673.

178. *Ordonnantie... raekende de bedelaers, ledighganghers ende vagabonden.*

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 25 janvier 1673 (2).

179. *Men laet een yeghelijk weten...*

In-folio. 1 f. Car. rom. — Avis concernant le fermage des impôts du quartier d'Ypres pour la période commençant au 1er novembre 1673. Même avis pour les années 1675, 1676 et 1677 (3).

180. *D'een helft van een huys ende erfve te coopen binnen Ipre.*

In-4°, 1 f. Nous possédons un grand nombre d'affiches de vente imprimées chez A. De Backer de 1674 à 1689. Nous croyons inutile de les mentionner ici (4).

1675.

181. *Reglement raeckende den catechismus.*

In-folio plano. Car. rom. Imprimé sur deux colonnes. Décrété les 22 et 30 avril 1674 (5).

1676.

182. *De wet der stede van Ipre, vernieuwt... den 22 Junij* 1676.

In-folio plano. Car. rom. — Renouvellement du magistrat de la ville d'Ypres (6).

---

(1) Archives communale d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.
(6) Idem.

1677.

183. *Men laet een jeghelick weten...*

In-folio plano. Car. goth. Adjudication de fourniture de bois pour la construction d'un pont sur Sluys-Vliedt à Nieuport (1).

1678.

187. *Reglement povr les logements.*

In-folio plano. Car. rom. (2).

185. *Extraict uyt t'registre van resolutien...*

In-folio plano. Car. rom. Publié le 15 décembre 1678. — Règlement concernant les boulangers (3).

1679.

186. *Vernievwynghe vande wet der stede van Ipre... Voor het iaer M.DC.LXXIX.*

In-folio plano. Car. rom. (4).

187. *Le jeu de la fortune en trois empereurs de Constantinople Isaac l'ange, Alexis Comnene, Alexis le jeune. Representé par les ecoliers du college de la compagnie de Jésus à Ipre le 12 et 13 septembre 1679. — Imprimé à Ypre par Anthoine de Backer en la rue de Messines*, 1679.

In-4° de 2 ff. Voir De Backer. *Bibl. de la Cie de Jésus*, III, 770.

188. *Myn heeren baillin ende schepenen vande zaele ende casselrie van Ipre...*

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 14 décembre 1679. — Les personnes qui auraient à se plaindre des excès, insolences et exigences des gardes des portes de la ville, sont invitées à exposer leurs griefs le plus tôt possible (5).

1680.

189. *Vernievwynghe vande wet der stede van Ypre... Voor het iaer M.DC.LXXX.*

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.

In-folio plano. Car. rom. (1).

190. *Myne heeren baillin... der zaele ende casselrije van Ipre...*

In-folio plano. Car. rom. Décrété le 3 octobre 1680. — Les administrateurs d'établissements de main-morte doivent donner endéans les huit jours une liste des biens immeubles de ces dits établissements (2)

1681.

191. *Declaration du roy pour empescher qu'il ne soit plus donné d'arrest de deffences d'executer les decrets d'ajournement personnel.*

In-folio plano. Car. rom. Donné à Versailles en décembre 1680 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 17 janvier 1681 (3).

192. *Copie de la lettre escrite par Mr le marquis de Louvois au nom du roy au conseil souverain de Tournay, portant que les sujets de sa majesté ne peuvent estre adjudicataires des biens vendus sur des sujets d'Espaigne, non plus qu'il ne leur est permis de les acheter de ces mêmes sujets.*

In-folio plano. Car. rom. Enregistré au conseil souverain de Tournai le 17 janvier 1681 (4).

193. *Declaration du roy pour regler les difficultez qui surviennent au sujet des défauts et contumaces contre les accusez pour crimes.*

In-folio plano. Car. rom. Donné au mois de décembre 1680 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 23 janvier 1681 (5).

194. *Declaration du roy portant qu'aucun ecclesiastique pourveu de deux benefices incompatibles ne pourra joüir des fruits desdits benefices que de celuy où il residera actuellement.*

In-folio plano. Car rom. Donné à Saint-Germain-en-Laye

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.

le 7 janvier 1681 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 24 janvier 1681 (1).

195. *Déclaration du roy pour empescher que les benefices situez dans les pays cedez au roy ne soient conferez à des estrangers.*

In-folio plano. Car. rom. Donné à Saint-Germain-en-Laye en janvier 1681 et enregistré au conseil souverain de Tournai le 13 février 1681 (2).

196. *Vernieuwynghe vande wet der stede van Ypre... Op den 24 novembre M.DC.LXXXI.*

In-folio plano. Car. rom. (3).

197. *L'enormité du peché mortel; tirée de mot à mot de l'italien d'un devot religieux. — A Ipre, chez Anthoine de Backer, en la ruë de Messines au violon d'or* 1681.

In-12 de 49 p. chiffrées. Car. rom. Approb. datée du 22 août 1681 (4).

198. *Christelyke leeringhe der biechte oft troost der ellendighe sondaren, ghetrocken wt de bermhertigheyd Godts... Wt-gheghevent door Franciscus van Leeuw roomschen catholyken biechtvader. — Tot Yperen. By Anthonius de Backer. Anno* 1681.

In-12 de 201 p. chiffrées, plus 2 f. limin. et 1 p. pour l'approb. datée du 6 juillet 1681 (5).

199 * *Het enghelsch leven, door den eerw. P. Michael a S. Augustino, provinciael der broederen van O.-L.-V. des berghs Carmeli. Yperen. A. de Backer.* 1681.

In-18.

200 * *Geestelycke exercitien voor thien daghen, beschreven door Dom Sans, generael der Feuillentinen. Yperen. A. de Backer.* 1681.

In-18.

(*A continuer.*)

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Bibl. publ. d'Ypres, Supplém.
(5) Idem.

5e ANNÉE.] N° 8. [AOUT 1879.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

Bruxelles, le 21 août 1879.

A l'Éditeur de la BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

Monsieur,

En lisant, dans le *Feuilleton* du mois de février dernier, la protestation de mon honorable confrère M. Auguste Scheler, je ne me doutais pas que j'étais aussi l'objet de l'accusation qu'il repoussait avec tant d'énergie.

Un livre qui est entre les mains de tous les bibliophiles, — livre qui ne se lit point d'un bout à l'autre, qu'on se borne à consulter, — le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc., me signale comme l'auteur de l'infâme *glossaire* publié à Bruxelles sous le pseudonyme de Louis *De Lande*.

Aussitôt que le fait m'a été connu, j'ai adressé à l'éditeur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* etc. la lettre dont vous trouverez ci-après la copie et que je vous prie de bien vouloir reproduire à la suite de la présente, dans votre prochain *Feuilleton*.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. ALVIN.
Conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique,
Membre de l'Académie.

« *A M. Paul Duffils, libraire-éditeur, 7, rue Guenégaud à Paris.*

» Monsieur,

» Je viens de lire, à la colonne 973, du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* etc. édité par votre maison, en 1872, un

article qui attribue la paternité du *Glossaire érotique de la langue française* à Louis Alvin.

» Il n'existe, de ce nom, à Bruxelles, que mon fils et moi; et je viens protester, pour mon compte et pour le sien, contre cette imputation calomnieuse et infamante.

» Quoi que ce livre ne me soit jamais tombé entre les mains, je sais que c'est une œuvre immonde.

» Je vous prie, Monsieur l'éditeur, de bien vouloir me faire connaître l'auteur de l'article dont il s'agit afin que je le poursuive devant les tribunaux (1).

» Recevez, etc.

» (*Signé*) LOUIS ALVIN.
« Conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique. »

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par ALPHONSE DIEGERICK (2).

1682.

201 * *Korten Wegh tot het ghebedt.* — *Yperen, de Backer.* 1682.

1683.

202 * *Eere der reliquien van den H. Franciscus Xaverius door mirakelen doorluchtigh, geviert inde kercke der soc. Jesu tot Mechelen.* — *Ipre, Ant. de Backer.* 1683.

In-12. L'auteur de cet opuscule est A. Poirters.

(1) M. Paul Duflls ne m'a pas fait l'honneur de me répondre; mais, grâce à l'intervention de M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale de Paris, j'ai appris que le renseignement dont il s'agit a été donné aux auteurs du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par M. Poulet-Malassis, décédé récemment.

L. ALVIN.

(2) *Suite.* — Voir le cahier de juin-juillet.

203. *Confutatio justificationis praxeos, quâ aliqui, sub nomine pastorum, in Belgio consueverunt anxio cura populo proponere septem quædam fidei puncta tamquam credenda explicite, ac necessario necessitate medii... Per R. P. Alexandrum a S. Teresia, ord. FF. B. V. Mariæ de Monte Carmelo S. Theologiæ Lovanii professorem.* — *Ypris, typis Antonii de Backer.* 1683.

In-12 de 31 p. Car. rom. Approb. datée de Louvain, 24 décembre 1682 (1).

204. *Kort begryp ende verclaeringhe vande generale processie ende triomphe verciert door de jonckheyt der scholen van de societeyt Jesu als mede van andere jonckheydt der stede van Ipre. Over de glorieuse verlossinghe van het grouwsaem belegh der vyanden... Op den 1 Augusti tot ghedachtenisse van dese wijt-vermaerde verlossinghe vereeghen nu over 300. jaeren in het beghinsel van de selve maendt. Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer...* 1683.

In-4° de 2 ff. Car. rom. Cette plaquette a été réimprimée dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 2ᵉ série, t. XI, p. 285 (2).

205. *Vernieuwynghe vande wet der stede van Ipre... Op den 21 septembre M.DC.LXXXIII.*

In-folio plano. Car. rom. (3).

206. *Ordonnantie ende reglement voor de brauwers op het faict vande warrandatie vande bieren.*

In-folio plano. Car. rom. Décrété pour la première fois le 19 décembre 1669 et réimprimé en 1683 (4).

207. *Lyste vanden pachter vanden assyse van t'berecht vande marckt.*

In-folio plano. Car. rom. Décrété pour la première fois le 27 mars 1625 (5).

---

(1) De notre collection.
(2) Idem.
(3) Archives communales d'Ypres.
(4) Idem.
(5) Idem.

208. *Lyste ende recht vanden pachter vande assyse vanden vleesch-huyse...*
In-folio. 1 f. Car. rom. (1).
209. *Lyste vanden pachter vande rente vanden vleeschhuyse...*
In-folio plano. Car. rom. (2).
210. *Lyste vanden pachter tot laste vande been-hauwers...*
In-folio plano. Car. rom. (3).
211. *Lyste vanden pachter vande vissche-marckt...*
In-folio. 1 f. Car. rom. Décrété pour la première fois en mars 1590 (4).
212. *Lyste van den pachter vande specerie ende mercherie...*
In-folio plano. Car. rom. (5).
213. *Lyste vanden pachter van 't soet ende 't seur* (miel, sirop *et* vinaigre)...
In-folio. 1 f. Décrit d'après une réimpression faite en 1732 par la veuve F. J. Moerman (6).
214. *Lyste vanden pachter vande vettewarie...*
In-folio plano. Car. rom. (7).
215. *Lyste vanden pachter vande laekens ter snede...*
In-folio. 1 f. Car. rom. (8).
216. *Lyste van den pachter van de assyse vande vremde laekenen...*
In-folio plano. Car. rom. (9).
217. *Lyste van den pachter vande assyse vande oude cleer-marckt...*
In-folio plano. Car. rom. (10).

(*A continuer.*)

(1) Archives communales d'Ypres.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.
(6) Idem.
(7) Idem.
(8) Idem.
(9) Idem.
(10) Idem.

5e ANNÉE.] N° 9. [SEPTEMBRE 1879.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

BIBLIOTHECA BELGICA.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES PAYS-BAS.

La *Bibliotheca Belgica* comprend :

1° La description de tous les livres imprimés dans les Pays-Bas au xve et au xvie siècles, et celle des principaux ouvrages imprimés depuis 1600 jusqu'à l'époque actuelle.

2° La description de tous les livres écrits par des Belges et des Hollandais, ainsi que celle des ouvrages concernant les Pays-Bas publiés à l'étranger.

3° La bibliographie des imprimeurs néerlandais établis à l'étranger.

Chaque bulletin ou carte se compose d'une ou de plusieurs pages de texte et contient la description détaillée d'un seul ouvrage. En tête du bulletin se trouvent le nom et le prénom de l'auteur; suivent quelques renseignements biographiques si c'est un néerlandais ou un étranger dont le nom se rattache d'une façon quelconque à l'histoire des Pays-Bas. Le lieu d'impression, le nom de l'imprimeur et la date sont isolés entre deux filets. Le bas de la première page est réservé à l'indication des bibliothèques publiques de la Belgique et de la Hollande où le livre est déposé. Les collections particulières sont mentionnées lorsque le livre ne se trouve dans aucun dépôt public.

La transcription du titre est faite avec la plus grande exactitude. L'omission d'un ou de plusieurs mots est désignée par trois points [...]. Pour les ouvrages du xve et pour ceux du xvie siècle, la fin de la ligne est marquée par un

double trait [||]. S'il s'agit de livres antérieurs au XVIIIe siècle, nous indiquons par une majuscule les mots qui, dans le titre, sont tout entiers en lettres capitales. Ces indications ne sont pas superflues ; elles servent notamment à constater des réimpressions de la même année.

Les *marques typographiques* de tous les imprimeurs belges et hollandais sont reproduites en fac-simile, de même que les *types de caractères* employés par ceux qui ont exercé leur art avant le XVIe siècle.

Les bulletins seront livrés dans un ordre indéterminé. Aux souscripteurs est laissé le soin de les classer à leur convenance, soit par ordre onomastique, méthodique ou chronologique, soit par ordre de lieu d'impression, etc.

Les noms d'hommes ou de localités cités dans la description de chaque livre seront portés sur des bulletins spéciaux qui serviront à former des tables.

L'ouvrage est publié par livraisons. Le nombre n'en peut être fixé dès à présent. Chaque livraison est composée de 100 pages.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par ALPHONSE DIEGERICK (1).

218. *Lyste loon ende sallaris raeckende het vaerende marcktschip van deser stede van Ipre, op de gonne van Veurne, Loo, Hondtschoote, Sainte-Winnocx-berghe, ende op den ouden vijvere.*

In-folio plano. Car. rom. (2).

219. *Assyse van het paer-gelt* (mariage)...

In-folio. 1 f. (3).

---

(1) *Suite.* — Voir le cahier d'août.
(2) Archives communales d'Ypres.
(3) Idem.

1685.

220 * *Maniere om aen God op te offeren het heilig sacrificie der misse door de voorsprake van de heylighe ende martelaeresse Barbara, met een kort begryp van haer leven ende mirakelen. — Tot Ipre, by Antheunes de Backer.* 1685.

In-18.

221. *Historie van Julianus den apostael vervolgher der christelycke ende van Theodosius den eersten oft den ouden vervoorderaer der selve beyde Keysers ghetrocken uyt verscheyde schryvers. — Tot Yperen, by Antonius de Backer.* 1685.

In-8°, de 224 p. Voir De Backer, *Bibl. de la Ce de Jésus*, II, 226.

1686.

222. *Een gulden tractatien tracterende vande scheydinghe der zielen ende des gheests ofte vanden verborgen opganck vande gheestelijcke bruyt... Gemaeckt door den eerw. P. Joannes Evangelist, van s'Hertoghen-Bosch, capucijn... — Ghedruckt tot Ipre, by Antheunes de Backer, inde zuyd-straete in de goude vele* 1686.

In-12. 11 ff. prélim. et 122 p. de texte. Car. rom. Approb. du 25 février 1686 (1).

223 * *Eere der reliquien van den H. Franciscus-Xaverius, door mirakelen doorluchtig, die geviert worden in de kercke der societeyt Jesu tot Mechlen, door eenen prister der selve societeyt. — Ypre, by Antheunes De Backer...* 1686.

In-12.

224 * *Kortbegryp van de cavalkade ende triumphwaeghens opgerecht door de stad van Ypre, ende uytghebeeldt door de jonckheyt der scholen van de societeyt Jesu, als mede van andere jonckheyt der selve stede van Ipre, in de solemnele processie van onse lieve vrouwe in den thuyn, gehouden binnen Ypre, jubilerende over de uytroepinge der ketteryen, op den 4 en de 11 Augusti 1686. — Gedruckt tot Ypre, by Antheunes de Backer, drucker...*

In-4°, de 8 pages.

(1) Bibl. publ. d'Ypres, Supplém.

1690.

225. *'T Heyligh der heylighen besloten, waer in betoont wort, dat de h. kerck, op doot-sonde, en op den kerck-ban, heeft verboden, de h. misse, ende den canon der selve, in de moederlycke tale, over-te-zetten, te drucken, te lesen, oft by hem te houden... Door den E. P. Alexander a S. Teresia van de orden der broederen van onse L. V. des Berghs Carmeli... — Tot Yperen, by Antonius de Backer*. 1690.

In-12. 10 ff. lim. contenant les approb. et la préface, 347 p. de texte chiffrées, et 5 p. pour la table. Car. rom. (1).

226. *'T Heylighdom besloten, waer in wordt betoont dat de h. kerck op doodt-sonde heeft verboden het doorgaens lesen der h. schriftuer, in de moederlycke tael : en dat dit verbodt noch verbindt in onsen tydt ende landen... Door den eerw. p. Alexander a S. Teresia... — Tot Yperen, by Antonius de Backer*, 1690.

In-12, de 6 ff. lim. contenant les approb.; 535 p. de texte chiffrées et 4 p. pour la table. Car. rom. Cet ouvrage forme le tome second du numéro précédent (2).

1693.

227. *Manuale pastorum ad uniformem administrationem sacramentorum, aliorumque officiorum ecclesiasticorum, nunc denuorecognitum. Ad usum episcopatus Iprensis. — Ipris, typis Antonii de Backer in platea Messinensi, et Joannis Baptistae Moerman in foro majori sub bibliis aureis. M.DC.XCIII. Permissu superiorum.*

Pet. in-4°, 4 ff. lim. 263 + 92 p. de texte. Divisé en trois parties. La 3e partie contenant 92 p. porte une pagination nouvelle. Elle a pour titre : *Pars tertia manualis Iprensis, continens instructionem pastorum et exorcismos adversus infestationes daemonum et incantationum malificia* (3).

(*A continuer.*)

(1) De notre collection.
(2) Idem.
(3) Coll. de M. de Florisoone à Brielen lez-Ypres.

5e ANNÉE. | N° 10. | OCTOBRE 1879

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

REPRODUCTION DES MANUSCRITS (1).

Il ne me reste plus qu'à parler d'une des applications les plus précieuses de la photographie : de la reproduction des manuscrits. J'ai déjà rappelé que des procédés faciles et très-réguliers dans leurs manipulations permettaient non-seulement de copier avec une exactitude mathématique les vieux manuscrits, mais encore rendaient visibles des caractères effacés par le temps.

Cette application de la photographie vient de prendre tout récemment une grande importance, depuis que, grâce aux soins éclairés de M. le baron de Watteville, il est possible de reproduire photographiquement les manuscrits conservés dans les musées; j'ai déjà transcrit l'arrêté ministériel qui réglemente cette question, car il est de toute importance que l'archéologue et le photographe connaissent exactement leur droit et leurs obligations.

Dans ce cas, il y a un intérêt de premier ordre à bien connaître les méthodes à employer et je m'efforcerai de donner tous les détails qu'elles comportent.

Presque toujours il sera nécessaire de reproduire les manuscrits dans les dimensions exactes du modèle; cependant la finesse et la précision des clichés photographiques permettront de réduire certaines pièces par trop grandes. Dans le cas où cette réduction ne pourrait pas avoir lieu, il faudrait opérer en plusieurs fragments, qui pourront être réunis après coup.

(1) Extrait du livre de M. Trutat, *Photogr. appl. à l'archéologie.*

Ce genre de travail demande quelques instruments spéciaux qu'il est bon de faire connaître.

Le premier de tous est le chevalet sur lequel sera placé le manuscrit à photographier; le meilleur modèle est le chevalet droit des peintres, auquel on aura fixé solidement une épaisse planchette à dessin.

Tantôt on aura à photographier des feuilles volantes, tantôt, au contraire, la pièce à reproduire fera partie d'un volume relié : de là deux méthodes pour maintenir en position le parchemin ou le papier.

Dans le premier cas, il est rare que le papier et surtout le parchemin soient d'une planimétrie parfaite; ils porteront toujours quelques plis; il est nécessaire de parer le plus possible à cet inconvénient, qui altérerait la netteté de l'épreuve; il faut donc placer la pièce à rendre plane dans un châssis à reproduction et la comprimer assez fortement contre la glace.

Cette glace sera choisie avec soin ; elle devra être blanche et non verte, et ne porter aucune éraillure. Les coussins de feutre seront suffisamment épais pour obtenir une forte pression.

Quelquefois les plis du parchemin ont pris une telle raideur que la pression des ressorts est impuissante à les ramener; il faut, dans ce cas, envelopper pendant quelque temps le parchemin dans un linge humide, puis le mettre en presse dans le châssis; les plis s'écrasent peu à peu, et au bout de quelques heures la planimétrie est suffisante.

Le châssis contenant la feuille ainsi préparée et bien tendue sera fixé verticalement sur le chevalet, où on l'attachera solidement. Mais, lorsqu'on veut reproduire une page d'un volume relié, les dispositions doivent changer et l'on peut opérer de deux façons différentes. La première consiste à employer une glace libre d'une longueur supérieure à celle du volume; cette glace se pose sur la page pendant qu'on met sous le livre une planchette de même grandeur; planchette et glace sont reliées fortement l'une à l'autre par une

corde disposée de façon à ne pas cacher les caractères; le plus souvent la page vient s'appliquer exactement contre la glace et s'étend sans faire de plis; dans le cas contraire, il faut faire disparaître ces plis en exposant sous la page un morceau de molleton qui régularise la pression.

Il suffit alors de mettre en place tout cet ensemble et de le relier au chevalet par des ficelles qui, non-seulement attachent le livre, mais qui encore doivent maintenir les feuilles restées libres, pour qu'elles ne viennent pas se replier sur la glace.

J'ai également employé avec succès un châssis construit tout spécialement dans ce but par M. Geymet. Ce Châssis n'a que deux côtés en bois, et la glace, fortement enchâssée dans deux rainures que portent ces côtés, les relie l'un à l'autre, de façon à laisser libres les deux grands côtés de la glace. Sur cette glace se place une planchette brisée et des barres à ressort, fixées sur les deux montants, maintiennent en place cette planchette, dont les deux grands bords libres sont terminés en biseau allongé. Pour employer cet appareil, on ouvre les barres de serrage et l'on enlève la planchette. Le volume est ouvert au point voulu, et la page à reproduire est posée sur la glace, que l'on fait pénétrer le plus avant possible vers le centre du volume; derrière cette page on place la planchette, puis les barres de serrage, de façon à prendre entre la glace et la planchette la page à maintenir, puis le châssis est fixé au chevalet et la partie libre du volume maintenue par un système d'attaches quelconque.

Par ces moyens on obtient une planimétrie suffisante, en même temps qu'on se met dans les conditions exigées par l'article 9 de l'arrêté du 1er juin 1877, dans lequel il est dit qu'il pourra être exigé que les manuscrits « soient protégés par une glace pendant la durée de l'exposition. »

Le modèle étant ainsi disposé, il faut mettre en place l'appareil photographique, et là bien des précautions sont à prendre, car il faut avoir un parallélisme complet entre le

modèle et la plaque sensible, pour obtenir une netteté uniforme et éviter toute déformation.

Les pieds à trois branches peuvent être employés à la rigueur, mais il est long et difficile de les mettre en place; aussi les pieds dits *d'ateliers* sont de beaucoup préférables. Inutile de les décrire ici; ils doivent être connus de tous mes lecteurs.

Voici maintenant, d'après M. Huguenin, les conditions que doit remplir la chambre obscure (1) :

« La glace dépolie et la planchette qui porte l'objectif doivent être dans deux plans rigoureusement parallèles, ce dont on s'assure au moyen d'un fil à plomb; l'axe optique de l'objectif, c'est-à-dire la ligne qui passe par le centre des diverses lentilles qui le composent, doit tomber perpendiculairement sur le milieu de la glace dépolie; le point sur lequel vient tomber cet axe optique sera marqué au crayon par l'intersection de deux lignes formant la croix. Pour trouver exactement ce point et le marquer, on couvre les deux lentilles de l'objectif avec deux diaphragmes de papier opaque, dont les centres sont percés d'une très-petite ouverture; en visant alors un objet très-éclairé, on obtient sur la glace dépolie un cercle lumineux dont le centre est le point cherché; enfin, comme dans le tirage plus ou moins considérable de la chambre noire le parallélisme entre la glace dépolie et l'objectif pourrait être dérangé, il est bon que le cadre inférieur, ce qu'on appelle plus ordinairement la queue de la chambre obscure, soit exactement divisée des deux côtés, afin de rectifier, s'il y a lieu, la déviation qui pourrait se produire.

» Inutile d'ajouter que pour les reproductions il faut d'excellents objectifs rectilinéaires, principalement à long foyer, les courts foyers amenant plus facilement les déformations.

» La chambre obscure étant ainsi disposée par le fait seul

(1) *Bull. de la Soc. franç. de photogr.*, t. XXI, p. 13.

d'une bonne construction, il est nécessaire que la surface plane à reproduire soit placée devant la chambre noire, de manière à présenter un plan parallèle aux deux autres, c'est-à-dire à ceux de l'objectif et de la glace dépolie, et le milieu de cette surface doit être le prolongement de l'axe optique sus-mentionné, de sorte que la ligne droite partant du point milieu de la glace dépolie, passant par le centre des lentilles de l'objectif, doit tomber perpendiculairement sur le point marqué, comme devant être le milieu de la reproduction.

» On arrive très-rapidement à réaliser ces conditions par le moyen suivant :

» On prend un miroir carré ayant environ 20 centimètres de côté ; au moyen de trois vis à tête fixées derrière le cadre, on s'assure qu'il portera d'aplomb ; on règle ces trois vis de telle sorte qu'en mettant le miroir sur un plan, il y aura parallélisme entre ce plan et la surface étamée ; une fois ce miroir réglé, il sert pour toutes les reproductions.

» Pour déterminer la position, on applique le miroir sur le milieu du sujet à reproduire, et l'on regarde sur la glace dépolie. Si nous supposons les centres en ligne droite et le parallélisme exact, l'image de l'objectif viendra se refléter dans le miroir, et, comme les rayons qui forment cette image tombent perpendiculairement sur la surface étamée, ils sont réfléchis rigoureusement sur eux-mêmes et viennent donner l'image de l'objectif au milieu de la glace dépolie ; si tous les centres sont sur la ligne de l'axe optique, le point marqué au crayon sur la glace dépolie, comme en étant le centre, sera aussi le centre de l'image de l'objectif.

» Si, au contraire, le parallélisme n'est pas exact, les rayons, en tombant sur le miroir, sont réfléchis non plus perpendiculairement, mais suivant un angle plus ou moins considérable ; l'image de l'objectif est déviée à droite ou à gauche, en haut ou en bas ; on rectifie en faisant varier la position du miroir et, par suite, celle du support, jusqu'à ce qu'on ait réalisé cette condition : mettre l'image de l'ob-

jectif au milieu de la glace dépolie, en lui donnant pour centre la croix tracée au crayon sur cette glace dépolie.

» Si par suite des conditions dans lesquelles on opère, l'image de l'objectif n'était pas assez visible, on peut l'entourer d'un cadre de carton blanc ou placer devant et vers le centre une lumière assez vive; c'est cette lumière que l'on doit amener au centre de la glace dépolie. »

On peut encore employer un appareil plus simple, c'est l'équerre photographique de M. Benecke. Voici en quoi consiste cet instrument :

« Une planche carrée, bien dressée sur ses deux faces et d'environ 15 à 20 centimètres de côté, est peinte en noir ou d'une couleur très-sombre. Au point déterminé par l'entre-croisement des deux diagonales, c'est-à-dire au centre de figure de la planche, est fixé bien perpendiculairement une tige cylindrique d'environ $0^{m}10$ de long, qui, elle, sera peinte en blanc. C'est là tout l'instrument.

» Voici comment on le met en usage. A l'aide d'un fil attaché au milieu d'un de ses côtés, on le suspend de façon que son centre coïncide avec celui de l'objet à reproduire, contre lequel s'appuie la partie plane de l'instrument. Il est clair qu'alors la tige blanche est perpendiculaire à la surface dudit objet. Il n'y a plus qu'à manœuvrer la chambre noire ou le support de l'objet à reproduire, de façon que le bâton n'apparaisse plus, sur la glace dépolie, que comme une tache ronde et blanche se détachant sur fond noir. On sera sûr alors du parfait parallélisme entre le modèle et la glace sensible (1). »

Tout étant ainsi disposé, il ne reste plus qu'à faire poser la plaque sensible, collodion sec ou humide, suivant les circonstances, et je rappellerai que le collodion sec est seul admis dans les salles de pose des établissements publics.

En général, le temps de pose ne doit pas être prolongé

(1) *Bulletin de la Société française de photographie*, t. XX, p. 28 Trutat. *Phot. appl. à l'arch.*

outre mesure; il faut chercher à obtenir des clichés durs, heurtés, pour donner toute leur valeur à ces reproductions.

Le développement de ces épreuves, qu'elles soient obtenues au collodion sec ou au collodion humide, demande des soins particuliers; il faut de toute nécessité éviter les voiles et obtenir une couche épaisse d'argent réduit; nous indiquerons, dans la seconde partie, la marche à suivre pour y parvenir.

C'est au développement que l'on s'aperçoit des effets merveilleux que permettent d'obtenir les couches sensibles, car c'est alors que l'on voit apparaître les lignes effacées des manuscrits et revivre, pour ainsi dire, les caractères altérés par le temps. Mais cette exquise sensibilité peut devenir un défaut, et les lignes écrites sur la face opposée apparaissent quelquefois sur le cliché. Cependant, il est possible de parer à cet inconvénient, et une diminution du temps de pose suffit pour empêcher cet effet de se produire. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsqu'on voudra faire revivre des caractères effacés, il conviendra d'exagérer le temps de pose.

Il sera possible quelquefois de faire subir un nettoyage, une revivification à des pièces jaunies, et par là les manipulations photographiques seront singulièrement facilitées Voici deux méthodes très-simples et qui sont sans danger pour les pièces originales.

Les papiers jaunis se nettoient facilement par une immersion dans une solution très-étendue d'eau de javelle, 5 p. c., par exemple (1). Avant de faire usage de ce bain, il est nécessaire de faire tremper la feuille à nettoyer quelque temps dans l'eau et de ne l'immerger dans le bain d'eau de javelle

(1) Il arrive souvent que les droguistes livrent aux ménagères une solution de chlorure de chaux, en place d'eau de javelle (hypochlorite de potasse); les effets de ces deux substances sont entièrement différents, le chlorure de chaux altérant toujours les gravures, tandis que l'eau de javelle employée avec soin ne produit aucun effet fâcheux.

qu'après une imbibition complète dans l'eau pure. On laisse quelques minutes dans l'eau de javelle, en agitant continuellement, et peu à peu les taches et la teinte jaune diminuent; au bout de cinq minutes, on jette le mélange et on lave à grande eau. On répète cette opération plusieurs fois, jusqu'à ce que l'on ait obtenu le résultat voulu.

Les papiers jaunis reprennent, par ce procédé, toute leur blancheur, mais il faut avouer que cette opération leur fait perdre cette patine que le temps produit toujours et qui est regardée par les collectionneurs comme le cachet de l'authenticité.

Il serait imprudent de tenter cette opération sur des parchemins; mais ce qui peut être fait sans danger, c'est de chercher à aviver les encres par trop effacées, et voici, d'après M. Bibra, la meilleure marche à suivre :

« On traite les passages peu distincts avec du sulfhydrate d'ammoniaque fraîchement préparé, et au bout de quelques instants les caractères deviennent très-visibles. On enlève l'excès du réactif par un lavage à l'eau froide, puis on sèche, soit à une douce chaleur, soit au moyen du papier buvard. Si, après ce traitement, les caractères s'affaiblissaient encore, on devrait les soumettre à une solution de tannin. Comme ce n'est que dans les temps les plus reculés qu'on faisait usage de l'encre au charbon, et que presque tous les manuscrits sont écrits avec de l'encre gallique, on peut dire que ce procédé s'applique à toutes les écritures. »

(*Bulletin belge de photographie.*)

5e ANNÉE.] N° 11. [NOVEMBRE 1879.

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE

ÉTUDE SUR LES IMPRIMEURS YPROIS

Par Alphonse Diegerick (1).

IMPRESSIONS DE A. DE BACKER SANS DATE.

228 * *Kort begrip van de solemnele processie ingesteld en versierd met verscheidene cavalcaden en triumfwagens door de stad Ypre ter oorzaeke van de drie handerdjaerige jubilé over het opbouwen van haere eerste mueren ten jaere* 1388, *sedert haere laetste destructie. — Tot Ypre, by Antonius de Backer, drukker in de zuyd-straete.*

229. *Sermoonen gepredickt in d'octave van het alder-h : sacrament in de metropolitane kercke van Mechelen, in 't jaer* 1685. *In druck ghegheven door T. W. M. B. N. G. J. B. H. — Tot Ipre, by Antheunes de Backer, inde zuyt-straet in de goude vele. Met approbatie.*

In-12 de 121 p. de texte chiffrées et 11 p. liminaires. Cet ouvrage est suivi d'un opuscule de 32 pages intitulé : *Sommighe bemerckingen dienende tot verclaeringe van het sermoon van den seer eerw. heer Plebaen, gepredickt... binnen de stadt van Mechelen, op desselfs kermis-dagh den I Julii* 1685 (2).

230. *Reglement voor het sas der stede van Ipre inde prochie van Boesinghe.*

In-folio plano. Car. rom. (3).

(1) *Suite et fin.* — Voir le cahier de septembre.

(2) Bibl. de l'Université de Gand.

(3) Archives communales d'Ypres.

231. *Tol diemen* (sic) *betaelen moet in alle feesten ende wekelijcke marcten deser stede ende schependom van Ipre, in het coopen ende vercoopen van de naervolghende bestialen...*
In-folio. 1 f. Car. goth. (1).

Faits divers.

Nous empruntons à l'intéressant recueil qui a pour titre *la Typologie Tucker*, les renseignements suivants sur la bibliothèque et les archives du musée Plantin, à Anvers.

LA BIBLIOTHÈQUE.

Alors même qu'on se bornerait à une description sommaire des dix mille volumes rassemblés, il faudrait une brochure à part. Dans la très-courte liste rédigée par M. Degeorge, le titre d'un Caxton ou deux nous eût réjoui, mais très-peu des produits de la presse de Westminster ont traversé la mer du vivant de Plantin, et il ne s'en trouve ici aucun sur les rayons. Un lien de famille existe cependant entre un bel exemplaire de *les Dicts des Philosophes*, imprimé à Bruges vers l'année 1475 par Colard Mansion, et la traduction de ce même ouvrage, qui est le premier livre issu de la presse Caxton, sous le titre de : *Dictes and Sayinges of the Philosophers*. De la célèbre Bible polyglotte, éditée par Montanus, le *magnum opus* de Plantin, nous avons ici trois exemplaires, dont un sur vélin. L'ouvrage comprend huit grands volumes in-folio, imprimé en grec, latin, hébreu, chaldéen et syriaque. La composition du texte et la correction des épreuves fournirent pendant quatre ans de travail à quarante compositeurs qui durent faire une espèce d'apprentissage avant d'être capables de participer dans le travail. Plantin a établi que le total des dépenses a été de 40 000 couronnes.

(1) Archives communales d'Ypres.

Un magnifique exemplaire sur vélin de cette Bible (avec de précieuses corrections autographes) (1), exemplaire appartenant au comte Spencer, fut exposé il y a deux ans à Londres, à l'occasion de la fête Caxtonienne. Parmi les livres chers au bibliographe se trouvent : la Bible de Pfister, 1459 ; un Bréviaire (Sarum) de la presse de Théodore Martens, de Louvain, qui fait partie d'une nombreuse et très-intéressante collection de rares missels et de bréviaires ; un Cicéron, sur vélin, 1466, imprimé par Jean Fuct ; des *editiones principes* en bon nombre des classiques, et, pour nous borner, une masse considérable de livres, de brochures et de placards, traitant de l'histoire contemporaine de la Belgique. Beaucoup de ces exemplaires sont uniques.

Les manuscrits sont au nombre d'environ deux cents ; plusieurs d'entre eux sont d'une extrême rareté. Dans toutes les collections de manuscrits, les plus communs sont ceux du xve siècle ; ceux du xive siècle le sont beaucoup moins, et ceux des siècles précédents sont presque absents. Cependant, ici nous avons des manuscrits qui datent du xiie, du xe, voire même du ixe siècle. L'un d'eux, intitulé : *Carmen Paschale*, possède un intérêt tout particulier pour le philologue anglais ; il contient des commentaires étendus en anglo-saxon, la calligraphie est celle du xe siècle, il a probablement été exécuté en Angleterre. Un ouvrage de pareille nature, un *Priscianus* de la même époque, est également accompagné de notes explicatives en anglo-saxon. Comme production du xve siècle nous trouvons une Bible magnifique, richement enluminée avec de grandes peintures d'un fini exquis ; elle porte la date de 1402 et constitue un véritable trésor au point de vue artistique. Comme on pouvait s'y attendre, vu la renommée acquise par la presse de Plantin pour la littérature classique, ce sont les auteurs grecs et latins, qui, parmi les manuscrits, figurent en plus grand nombre. C'est

(1) Les corrections faites à la main sont d'Arias Montanus ; quelques-unes sont de Raphelinge, gendre de Plantin, qui fut l'un des collaborateurs les plus assidus de Montanus. (*Note de M. L. Degeorge.*)

que ces manuscrits étaient d'une importance vitale pour collationner les divers textes et déterminer le véritable sens des passages contestés ou corrompus.

(*Chronique de l'imprimerie et de la librairie.*)

5e ANNÉE. | N° 12. | DÉCEMBRE 1879

FEUILLETON

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE

LE MUSÉE PLANTIN A ANVERS.

(*Suite voir notre numéro de novembre 1879.*)

La boutique.

Cette pièce, dont le sol a dû être exhaussé anciennement pour le mettre de niveau avec la cour, se trouve à trois marches au-dessus du pavé de la rue, avec laquelle primitivement il était de plain pied. Elle est éclairée par des fenêtres à petits carreaux enchassés dans le plomb, qui prennent toute la hauteur et toute la largeur du côté regardant la rue, et elle est séparée par une cloison vitrée de l'arrière-boutique.

Sur les planchettes se trouvent rangés les ouvrages exposés en vente : pour la plupart des livres liturgiques, produits à peu près exclusifs des deux derniers siècles de l'existence de l'imprimerie. Sur le comptoir, des livres en feuilles et des canons de la messe, et dans le coin près de la fenêtre, à portée de la chaise, où trônait le « garçon bouticlier, » un pupitre, un calendrier de 1595 et une balance à monnaie.

Ce dernier petit meuble rapporte notre pensée à l'époque où chaque samedi, en relevant les recettes de la semaine, les Moretus durent aligner devant eux les pièces qui étaient venues remplir le tiroir de la boutique : les ducats, les doubles ducats, les pistolets espagnols, les roses nobles vieux et nouveaux, les couronnes de France, les souverains d'Angleterre, les florins d'or de Cologne, les rixdalers, les écus, les réaux et cent autres monnaies de provenance et de valeurs diverses. Armé de sa plume, le négociant de cette époque

commençait par réduire toutes ces monnaies en florins avant de pouvoir inscrire le montant de sa recette sur son livre de caisse. Bien souvent les pièces avaient laissé une trop grande partie de leur métal sous la lime des rogneurs; le pesage de la monnaie devenait donc une précaution nécessaire et la balance de précision un ustensile indispensable.

La boutique est encore garnie d'une élégante statuette de la Vierge en bois de buis placée contre la cloison vitrée, et de deux cadres renfermant quelques pièces imprimées intéressantes, suspendus à côté des rayons de livres.

Dans le premier de ces cadres nous trouvons le catalogue in-folio plano des livres prohibés, exposé naguère dans une autre partie du Musée. Imprimé par Plantin en 1569 par ordre du duc d'Albe, il est revêtu de la signature de Mesdach, secrétaire du consul privé de Sa Majesté, et contient entre autres deux des livres que Plantin lui-même avait imprimés peu d'années auparavant : les Psaumes de Clément Marot et les Colloques d'Erasme.

Nous y trouvons encore un prix-courant curieux des livres de classe et de prière, ainsi que des romans populaires les plus répandus au XVIIe siècle. Tous ces ouvrages étaient tarifés par le magistrat d'Anvers et ne pouvaient se vendre qu'aux prix indiqués dans ce tableau. Le libraire qui les donnait à un prix supérieur ou inférieur payait 25 florins d'amende. Ce petit tableau nous montre à quelle maigre nourriture intellectuelle la jeunesse des écoles primaires et le commun des lecteurs étaient réduits à cette époque. L'alphabet formait la pièce de résistance des livres classiques, et les romans de chevalerie transcrits en prose satisfaisaient aux besoins de l'intelligence et de l'imagination.

Le second cadre renferme un prix-courant publié par Pierre Roville de Lyon en 1642, un autre de J. B. Brugiotti de Rome en 1628, un troisième de la Typographie royale de Paris en 1642, un quatrième de la célèbre officine des Aldes de Venise en 1592, un tarif des livres liturgiques de l'imprimerie plantinienne et un tableau des livres qui par ordre de

Philippe II devaient être corrigés avant de pouvoir être imprimés. Chose étrange, ce tableau commence par les œuvres de saint Augustin et de saint Jérôme, à qui l'on a faussement attribué plusieurs erreurs, dit le texte, et il se termine par les traducteurs de Xénophon, que l'on est tout étonné de voir exposé à la défiance du roi et de l'Église établie.

L'arrière-boutique

Est meublée d'une crédence flamande de 1635, d'une table de la même époque et d'un pupitre. Au-dessus des portes se trouvent les portraits de Jean Moretus I et de sa femme Martine Plantin.

De la boutique on passe dans le

Nouveau salon.

Des tapisseries flamandes, d'une conservation parfaite, en ornent les deux grandes parois. Les cinq panneaux représenune scène de bergers, des chasseurs et des marchands de volaille, un paysan dansant et jouant des castagnettes, des couples amoureux et des charlatans.

Au-dessus de la haute cheminée de marbre du XVIe siècle se trouve une vue d'Anvers prise de la Tête de Flandre;

Au-dessus des portes les portraits de Plantin et de Jeanne Rivière. Un buffet flamand du XVIe siècle est placé entre les deux fenêtre, une armoire hollandaise, vis-à-vis de la cheminée. Un lustre à cristaux taillés en facettes est suspendu au milieu de la place.

Le clavecin qui se trouvait antérieurement dans la troisième salle du rez-de-chaussée a été transporté ici.

Le principal ornement de ce salon est la porte donnant sur la cour. Son encadrement se compose de deux colonnes supportant un fronton et se détachant entre le chambranle de la porte et de larges bandes de boiseries. Les colonnes, les boiseries et le fronton sont couverts de riches ornements dans le style de grotesques que la renaissance italienne imita des anciens et que la renaissance flamande adopta dans la

suite. Il serait difficile de trouver quelque part un échantillon plus pur et plus gracieux de ces élégants motifs de décoration en style flamand du XVIe siècle, où le génie folâtre et le goût exquis de l'artiste entremêlent capricieusement les figures de satyres avec les animaux de fantaisie, les fruits réels avec les feuillages et les fleurs imaginaires pour dresser des trophées gracieux et riants. Toutes les parties de ces sculptures, sont fort bien conservées ; malheureusement la porte est placée contre le jour, et il est assez difficile de distinguer toute la finesse de ce beau travail.

(*Revue artistique.*)